

Groupe SNC-Lavalin inc.

ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(NON AUDITÉ)

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)

	note	31 décembre 2011	31 décembre 2010
ACTIF			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		1 231 049 \$	1 235 085 \$
Liquidités soumises à restrictions		39 354	39 369
Créances clients		1 155 544	1 273 509
Contrats en cours		557 220	608 135
Autres actifs financiers courants		396 552	290 254
Autres actifs courants		166 563	120 128
Total des actifs courants		3 546 282	3 566 480
Immobilisations corporelles :			
Provenant des ICI	4	2 637 735	2 072 814
Provenant des autres activités		159 883	115 189
ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ou la méthode du coût	4	643 487	626 948
Goodwill		639 471	542 028
Actif d'impôt sur le résultat différé		161 364	158 419
Actifs financiers non courants		412 258	313 295
Autres actifs non courants		153 521	125 607
Total de l'actif		8 354 001 \$	7 520 780 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			
Passifs courants			
Dettes fournisseurs		1 520 395 \$	1 274 658 \$
Acomptes reçus sur contrats		316 714	422 930
Produits différés		907 118	728 187
Autres passifs financiers courants		291 031	324 949
Autres passifs courants		151 689	97 106
Dette à court terme et tranche courante de la dette à long terme :			
Sans recours provenant des ICI	4	327 381	38 762
Total des passifs courants		3 514 328	2 886 592
Dette à long terme :			
Avec recours		348 369	348 204
Sans recours provenant des ICI	4	1 561 377	1 529 024
Autres passifs financiers non courants		130 744	76 397
Provisions		224 834	177 087
Autres passifs non courants		486 217	432 183
Passif d'impôt sur le résultat différé		201 416	151 861
Total du passif		6 467 285	5 601 348
Capitaux propres			
Capital social		455 682	424 935
Résultats non distribués		1 543 199	1 459 323
Autres composantes des capitaux propres	11	(115 813)	(67 480)
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin		1 883 068	1 816 778
Participations ne donnant pas le contrôle		3 648	102 654
Total des capitaux propres		1 886 716	1 919 432
Total du passif et des capitaux propres		8 354 001 \$	7 520 780 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Groupe SNC-Lavalin inc.

ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES
(NON AUDITÉ)

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE
(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS, SAUF LE NOMBRE
D' ACTIONS ORDINAIRES)

2011

	Capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin					Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
	Capital social			Autres composantes des capitaux propres (note 11)	Total		
	Actions ordinaires (en milliers)	Montant	Résultats non distribués				
Solde au début de l'exercice	151 034	424 935 \$	1 459 323 \$	(67 480) \$	1 816 778 \$	102 654 \$	1 919 432 \$
Résultat net	-	-	378 800	-	378 800	8 542	387 342
Autres éléments du résultat global	-	-	(11 747)	(45 565)	(57 312)	702	(56 610)
Total du résultat global	-	-	367 053	(45 565)	321 488	9 244	330 732
Dividendes déclarés (note 10)	-	-	(126 750)	-	(126 750)	-	(126 750)
Dividendes déclarés par des filiales aux participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	(827)	(827)
Rémunération provenant des options sur actions (note 8A)	-	-	15 411	-	15 411	-	15 411
Actions émises en vertu de régimes d'options sur actions	820	33 219	(6 283)	-	26 936	-	26 936
Actions rachetées et annulées	(820)	(2 472)	(41 799)	-	(44 271)	-	(44 271)
Rachat des participations ne donnant pas le contrôle d'AltaLink (note 4A)	-	-	(124 353)	(2 768)	(127 121)	(110 813)	(237 934)
Rachat d'autres participations ne donnant pas le contrôle	-	-	597	-	597	(1 226)	(629)
Apports en capital des participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	4 616	4 616
Solde à la fin de l'exercice	151 034	455 682 \$	1 543 199 \$	(115 813) \$	1 883 068 \$	3 648 \$	1 886 716 \$

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE
(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS, SAUF LE NOMBRE
D' ACTIONS ORDINAIRES)

2010

	Capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin					Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
	Capital social			Autres composantes des capitaux propres (note 11)	Total		
	Actions ordinaires (en milliers)	Montant	Résultats non distribués				
Solde au début de l'exercice	151 033	397 735 \$	1 124 508 \$	(4 035) \$	1 518 208 \$	81 485 \$	1 599 693 \$
Résultat net	-	-	476 666	-	476 666	10 723	487 389
Autres éléments du résultat global	-	-	(1 083)	(63 445)	(64 528)	770	(63 758)
Total du résultat global	-	-	475 583	(63 445)	412 138	11 493	423 631
Dividendes déclarés (note 10)	-	-	(102 706)	-	(102 706)	-	(102 706)
Dividendes déclarés par des filiales aux participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	(1 796)	(1 796)
Rémunération provenant des options sur actions (note 8A)	-	-	12 736	-	12 736	-	12 736
Actions émises en vertu de régimes d'options sur actions	903	29 737	(5 392)	-	24 345	-	24 345
Actions rachetées et annulées	(902)	(2 537)	(45 406)	-	(47 943)	-	(47 943)
Apports en capital des participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	11 472	11 472
Solde à la fin de l'exercice	151 034	424 935 \$	1 459 323 \$	(67 480) \$	1 816 778 \$	102 654 \$	1 919 432 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Groupe SNC-Lavalin inc.

COMPTES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DE RÉSULTAT
(NON AUDITÉ)

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS, SAUF LE RÉSULTAT
PAR ACTION ET LE NOMBRE D' ACTIONS)

		QUATRIÈME TRIMESTRE		EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	
	note	2011	2010	2011	2010
Produits par activité :					
Services		795 245 \$	601 338 \$	2 437 778 \$	2 053 787 \$
Ensembles		784 544	683 454	2 871 530	2 137 421
O&M		382 458	383 619	1 399 197	1 330 459
ICI		155 851	156 745	501 366	472 274
		2 118 098	1 825 156	7 209 871	5 993 941
Coûts directs liés aux activités		1 799 163	1 423 778	5 957 735	4 692 964
Marge brute		318 935	401 378	1 252 136	1 300 977
Frais de vente, généraux et administratifs		184 851	173 199	654 691	581 699
Charges financières nettes	6	30 630	29 462	115 211	111 075
Résultat avant impôt sur le résultat		103 454	198 717	482 234	608 203
Charge d'impôt sur le résultat		27 328	37 148	94 892	120 814
Résultat net pour la période		76 126 \$	161 569 \$	387 342 \$	487 389 \$
Résultat net attribuable aux éléments suivants :					
Actionnaires de SNC-Lavalin		75 989 \$	158 703 \$	378 800 \$	476 666 \$
Participations ne donnant pas le contrôle		137	2 866	8 542	10 723
Résultat net pour la période		76 126 \$	161 569 \$	387 342 \$	487 389 \$
Résultat par action (en \$)					
De base		0,50 \$	1,05 \$	2,51 \$	3,16 \$
Dilué		0,50 \$	1,04 \$	2,49 \$	3,13 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers)					
De base	9	150 924	151 187	150 897	151 020
Dilué		151 645	152 454	151 940	152 277

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Groupe SNC-Lavalin inc.

ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DU RÉSULTAT GLOBAL
(NON AUDITÉ)

TROIS MOIS TERMINÉS LE 31 DÉCEMBRE
(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)

	2011			2010		
	Attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin	Participations ne donnant pas le contrôle	Total	Attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
Résultat net pour la période	75 989 \$	137 \$	76 126 \$	158 703 \$	2 866 \$	161 569 \$
Autres éléments du résultat global :						
Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger (note 11)	(5 471)	1	(5 470)	(2 203)	(29)	(2 232)
Actifs financiers disponibles à la vente (note 11)	649	-	649	(35 930)	-	(35 930)
Couvertures de flux de trésorerie (note 11)	30 256	-	30 256	5 138	224	5 362
Régimes de retraite à prestations définies et autres avantages postérieurs à l'emploi	(15 110)	-	(15 110)	(784)	-	(784)
Quote-part des autres éléments du résultat global tirés des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (note 11)	13 790	-	13 790	29 226	-	29 226
Charge d'impôt liée aux autres éléments du résultat global	(5 823)	-	(5 823)	(6 378)	-	(6 378)
Total des autres éléments du résultat global pour la période	18 291	1	18 292	(10 931)	195	(10 736)
Total du résultat global pour la période	94 280 \$	138 \$	94 418 \$	147 772 \$	3 061 \$	150 833 \$

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE
(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)

	2011			2010		
	Attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin	Participations ne donnant pas le contrôle	Total	Attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
Résultat net	378 800 \$	8 542 \$	387 342 \$	476 666 \$	10 723 \$	487 389 \$
Autres éléments du résultat global :						
Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger (note 11)	(11 951)	39	(11 912)	(21 077)	(116)	(21 193)
Actifs financiers disponibles à la vente (note 11)	212	-	212	(11 456)	-	(11 456)
Couvertures de flux de trésorerie (note 11)	(11 859)	663	(11 196)	(16 408)	886	(15 522)
Régimes de retraite à prestations définies et autres avantages postérieurs à l'emploi (note 11)	(16 033)	-	(16 033)	(1 442)	-	(1 442)
Quote-part des autres éléments du résultat global tirés des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (note 11)	(42 863)	-	(42 863)	(27 250)	-	(27 250)
Économie d'impôt liée aux autres éléments du résultat global (note 11)	25 182	-	25 182	13 105	-	13 105
Total des autres éléments du résultat	(57 312)	702	(56 610)	(64 528)	770	(63 758)
Total du résultat global	321 488 \$	9 244 \$	330 732 \$	412 138 \$	11 493 \$	423 631 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Groupe SNC-Lavalin inc.

TABLEAUX CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE
(NON AUDITÉ)

	note	QUATRIÈME TRIMESTRE		EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	
		2011	2010	2011	2010
Activités opérationnelles					
Résultat net pour la période		76 126 \$	161 569 \$	387 342 \$	487 389 \$
Ajustements visant à rapprocher le résultat net et les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles :					
Amortissement des immobilisations corporelles et des autres actifs non courants:					
Provenant des ICI		31 279	26 064	93 099	86 879
Provenant des autres activités		13 429	10 235	45 378	39 664
Charge d'impôt sur le résultat comptabilisée en résultat net		27 328	37 148	94 892	120 814
Impôt sur le résultat reçu (payé)		(6 031)	22 619	(14 145)	(2 397)
Charges financières nettes comptabilisées en résultat net	6	30 630	29 462	115 211	111 075
Intérêts reçus (payés) :					
Provenant des ICI		(32 448)	(28 490)	(91 072)	(78 287)
Provenant des autres activités		405	(1 161)	(21 507)	(32 784)
Charge comptabilisée à l'égard d'options sur actions	8A	2 181	1 982	15 411	12 736
Charge comptabilisée à l'égard des régimes dont le paiement en trésorerie est fondé sur le prix de l'action	8B	2 688	1 409	8 938	5 523
Bénéfice provenant des ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence		(22 164)	(22 471)	(102 827)	(76 897)
Gain net sur cession d'ICI, avant impôt		-	(29 567)	-	(29 567)
Autres		(12 299)	(37)	(42 178)	(6 491)
Dividendes et distributions reçus des ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence		19 521	19 323	89 372	51 904
		130 645	228 085	577 914	689 561
Variation nette des éléments du fonds de roulement sans effet de trésorerie	12	288 450	13 329	341 755	(189 480)
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles		419 095	241 414	919 669	500 081
Activités d'investissement					
Acquisition d'immobilisations corporelles :					
Provenant des ICI		(200 917)	(93 624)	(545 781)	(402 013)
Provenant des autres activités		(19 112)	(18 743)	(67 224)	(46 032)
Paiements au titre des ICI		(18 071)	(57 905)	(101 138)	(92 728)
Reprise des ICI		16 055	-	16 055	-
Acquisition d'entreprises		(82 014)	(2 992)	(140 399)	(39 164)
Produit de la cession d'ICI		-	176 934	-	176 934
Augmentation des créances en vertu des accords de concession de services		(18 152)	(17 922)	(83 735)	(48 999)
Reprise des créances en vertu des accords de concession de services		(1 824)	3 937	68 255	15 698
Autres		6 045	(22 022)	(9 670)	(39 589)
Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement		(317 990)	(32 337)	(863 637)	(475 893)
Activités de financement					
Remboursement de la dette:					
Sans recours provenant des ICI		(874)	(91 817)	(7 683)	(142 263)
Avec recours provenant des autres activités		-	-	-	(105 000)
Acquisition de la débenture d'une filiale lors de la transaction liée à AltaLink	4A	-	-	(50 000)	-
Augmentation de la dette sans recours provenant des ICI		172 356	150 122	374 792	400 646
Produit de l'exercice d'options sur actions		11 457	14 340	26 936	24 345
Rachat d'actions		(8 194)	(29 116)	(44 271)	(47 943)
Dividendes payés aux actionnaires de SNC-Lavalin	10	(31 700)	(25 724)	(126 750)	(102 706)
Acquisition des participations ne donnant pas le contrôle d'AltaLink ¹	4A	-	-	(228 816)	-
Autres		(10 570)	709	(976)	4 790
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités de financement		132 475	18 514	(56 768)	31 869
Diminution liée à l'écart de change découlant de la conversion de la trésorerie et des équivalents de trésorerie détenus dans des établissements à l'étranger		(3 165)	(1 997)	(3 300)	(12 370)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		230 415	225 594	(4 036)	43 687
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période		1 000 634	1 009 491	1 235 085	1 191 398
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période		1 231 049 \$	1 235 085 \$	1 231 049 \$	1 235 085 \$

Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie

12

¹ L'acquisition des participations ne donnant pas le contrôle d'AltaLink est classée dans les flux de trésorerie affectés aux **activités de financement** en conformité avec les IFRS en vertu de directives spécifiques applicables aux acquisitions des participations ne donnant pas le contrôle et, par conséquent, n'est pas présentée comme **activités d'investissement**.

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.

NOTE	PAGE
1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS	12
2. BASE D'ÉTABLISSEMENT	12
3. INFORMATIONS SECTORIELLES	14
4. INVESTISSEMENTS – CONCESSIONS D'INFRASTRUCTURE (« ICI »)	16
5. ACQUISITION D'ENTREPRISES	20
6. CHARGES FINANCIÈRES NETTES	22
7. RÉGIMES DE RETRAITE	22
8. PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS	23
9. NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ D'ACTIONS EN CIRCULATION	23
10. DIVIDENDES	24
11. AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES	24
12. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE	26
13. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES	26
14. PREMIÈRE APPLICATION DES IFRS	27
15. PASSIFS ÉVENTUELS	44
16. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA FIN D'EXERCICE	45

1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

Le Groupe SNC-Lavalin inc. est une société constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* dont le siège social est situé au 455, boul. René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec), Canada H2Z 1Z3. Le Groupe SNC-Lavalin inc. est une société ouverte inscrite à la cote de la Bourse de Toronto au Canada. Le terme « Société » ou le terme « SNC-Lavalin » désigne, selon le contexte, le Groupe SNC-Lavalin inc. et toutes ou certaines de ses filiales ou coentreprises, ou le Groupe SNC-Lavalin inc. ou l'une ou plusieurs de ses filiales ou coentreprises.

La Société fournit du savoir-faire dans les domaines de l'ingénierie, de la construction ainsi que de l'exploitation et de l'entretien (« O&M ») par l'entremise de son réseau de bureaux dans tout le Canada et dans plus de 40 autres pays, et travaille actuellement sur des projets dans le monde entier. De plus, SNC-Lavalin investit de façon sélective dans des concessions d'infrastructure, investissements complémentaires à ses autres activités, qui sont désignés par l'abréviation « ICI » dans les présents états financiers.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT

A) BASE D'ÉTABLISSEMENT

Les états financiers de la Société sont présentés en **dollars canadiens**. Sauf indication contraire, tous les montants sont arrondis au millier de dollars près.

Ces états financiers ont été établis conformément à l'IAS 34, *Information financière intermédiaire* (« IAS 34 »). Ils font partie de la période couverte par les premiers états financiers annuels établis selon les IFRS, et l'IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière* (« IFRS 1 ») a été appliquée. Une explication de l'incidence pour la Société de la transition aux IFRS sur sa situation financière, sa performance financière et ses flux de trésorerie est fournie à la note 14.

La préparation d'états financiers consolidés intermédiaires résumés conformément à l'IAS 34 a nécessité des changements aux méthodes comptables par rapport aux derniers états financiers annuels préparés selon les Principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») du Canada.

Les méthodes comptables des IFRS décrites dans les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011 ont été appliquées de manière uniforme à toutes les périodes présentées. Elles ont également été appliquées pour préparer l'état de la situation financière au 1^{er} janvier 2010 conformément aux IFRS aux fins de la transition, comme l'exige l'IFRS 1. Se référer à la note 2 des états financiers consolidés de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011 pour une description complète des principales méthodes comptables de la Société.

La préparation d'états financiers conformes à l'IAS 34 nécessite le recours à certaines estimations comptables critiques. Elle exige également que la direction exerce son jugement dans le processus d'application des méthodes comptables de la Société. Les aspects qui nécessitent un degré plus élevé de jugement ou de complexité ou les aspects comportant des hypothèses et des estimations significatives sont présentés à la note 3 des états financiers consolidés de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011.

Les états financiers de la Société ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception de i) certains instruments financiers, instruments financiers dérivés et passif relatif aux accords de paiement en trésorerie fondé sur le prix de l'action, qui sont évalués à la juste valeur, et du ii) passif au titre des prestations définies, qui est évalué comme étant le montant total net de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies diminué de la juste valeur des actifs des régimes. Le coût historique représente généralement la juste valeur de la contrepartie donnée en échange des actifs lors de la comptabilisation initiale.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT (SUITE)

Ces états financiers consolidés intermédiaires résumés sont destinés à fournir une mise à jour des états financiers annuels complets de 2010. Par conséquent, ces états financiers n'incluent pas toute l'information à fournir dans un jeu d'états financiers annuels et doivent être lus en parallèle avec les états financiers consolidés annuels audités de 2010 de la Société.

Le 25 mars 2012, le conseil d'administration a approuvé la publication de ces états financiers consolidés intermédiaires résumés de la Société.

B) NORMES ET INTERPRÉTATIONS PUBLIÉES À ÊTRE APPLIQUÉES À UNE DATE ULTÉRIEURE

Les normes et les modifications aux normes existantes suivantes ont été publiées et sont applicables par la Société pour ses exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013, et l'application anticipée est permise :

- L'IFRS 10, *États financiers consolidés* (« IFRS 10 »), remplace l'IAS 27, *États financiers consolidés et individuels*, et le SIC-12, *Consolidation – Entités ad hoc*, et énonce les principes permettant de déterminer qu'une entité en contrôle une autre.
- L'IFRS 11, *Partenariats* (« IFRS 11 »), remplace l'IAS 31, *Participation dans des coentreprises*, et le SIC-13, *Entités contrôlées conjointement – Apports non monétaires par des coentrepreneurs*, et impose une méthode unique pour la comptabilisation des participations dans des entités contrôlées conjointement.
- L'IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités* (« IFRS 12 »), établit les obligations d'information exhaustives pour toutes les formes de participation dans d'autres entités, y compris dans des partenariats, des entreprises associées et des entités ad hoc.
- L'IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, regroupe toutes les dispositions des IFRS concernant l'évaluation à la juste valeur et les informations à fournir à ce sujet.
- L'IAS 27, *États financiers individuels*, et l'IAS 28, *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*, amendées et renommées à la suite de la publication des nouvelles normes IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12.
- Les modifications à l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, visent à exiger que les entités regroupent les éléments compris dans les autres éléments du résultat global qui sont susceptibles d'être reclassés en résultat net.
- Les modifications à l'IAS 19, *Avantages du personnel*, visent à éliminer l'application de la méthode dite « du corridor » ayant pour effet de reporter la comptabilisation des gains et des pertes, de simplifier la présentation des variations des actifs et des passifs découlant de régimes à prestations définies, et d'améliorer les informations à fournir pour les régimes à prestations définies.

La norme suivante a été publiée et est applicable par la Société pour ses exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2015, et l'application anticipée est permise :

- L'IFRS 9, *Instruments financiers*, porte sur le classement et l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers.

La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de ces normes et de ces modifications sur ses états financiers.

3. INFORMATIONS SECTORIELLES

Les produits et le résultat d'exploitation de la Société par secteur se présentent comme suit :

	QUATRIÈME TRIMESTRE				EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE			
	2011		2010		2011		2010	
	PRODUITS	RÉSULTAT D'EXPLOITATION	PRODUITS	RÉSULTAT D'EXPLOITATION	PRODUITS	RÉSULTAT D'EXPLOITATION	PRODUITS	RÉSULTAT D'EXPLOITATION
Services et Ensembles								
Infrastructures et environnement	519 844 \$	(6 094) \$	560 203 \$	63 022 \$	1 945 147 \$	46 801 \$	1 807 120 \$	221 320 \$
Hydrocarbures et produits chimiques ¹	249 004	(23 497)	248 124	(248)	1 075 559	33 747	888 653	21 770
Mines et métallurgie	355 468	34 345	202 877	16 406	1 022 006	80 611	683 821	59 547
Énergie ²	343 100	25 878	156 421	27 262	894 081	119 637	496 565	116 367
Autres secteurs	112 373	13 319	117 167	23 290	372 515	43 228	315 049	38 621
O&M	382 458	20 368	383 619	13 421	1 399 197	50 136	1 330 459	39 432
ICI ³	155 851	39 494	156 745	54 611	501 366	131 215	472 274	134 896
	2 118 098 \$	103 813	1 825 156 \$	197 764	7 209 871 \$	505 375	5 993 941 \$	631 953
Reprise d'éléments inclus ci-dessus :								
Revenus d'intérêts imputés		(6 443)		(1 339)		(29 058)		(22 886)
Charges financières nettes liées aux ICI		30 810		24 497		99 731		85 094
Charge d'impôt sur le résultat liée aux ICI		5 637		4 686		12 644		14 428
Participations ne donnant pas le contrôle avant impôt sur le résultat		267		2 571		8 753		10 689
Résultat avant charges financières nettes et impôt sur le résultat		134 084		228 179		597 445		719 278
Charges financières nettes (note 6)		30 630		29 462		115 211		111 075
Résultat avant impôt sur le résultat		103 454		198 717		482 234		608 203
Charge d'impôt sur le résultat		27 328		37 148		94 892		120 814
Résultat net pour la période		76 126 \$		161 569 \$		387 342 \$		487 389 \$
Résultat net attribuable aux éléments suivants :								
Actionnaires de SNC-Lavalin		75 989 \$		158 703 \$		378 800 \$		476 666 \$
Participations ne donnant pas le contrôle		137		2 866		8 542		10 723
Résultat net pour la période		76 126 \$		161 569 \$		387 342 \$		487 389 \$

1 Précédemment Produits chimiques et pétrole.

2 En 2010, SNC-Lavalin a conclu une entente avec une tierce partie pour procéder à la cession de certains actifs liés à des solutions technologiques qui aident à gérer et à optimiser le passage du courant dans les réseaux électriques. Cette transaction a généré un gain avant impôt de 22,8 millions \$ inclus dans les activités de la catégorie Ensembles, sous « Énergie », et a résulté en un gain après impôt de 19,6 millions \$ inclus à la rubrique « Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin excluant les ICI » en 2010.

3 En 2010, SNC-Lavalin a cédé la totalité de sa participation dans la Société en commandite Trencap et dans Valener inc. (se reporter à la note 4B). Ces transactions ont donné lieu à un gain net après impôt de 26,1 millions \$ inclus à la rubrique « ICI » en 2010.

3. INFORMATIONS SECTORIELLES (SUITE)

La Société présente également dans le tableau ci-dessous, sous la rubrique « Informations supplémentaires », ses dividendes provenant de 407 International inc. (l'« Autoroute 407 ») séparément de son résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des autres ICI, provenant des autres activités et provenant de gains nets sur cessions d'actifs et d'investissements puisque cette information est importante pour évaluer la valeur des actions de la Société.

	QUATRIÈME TRIMESTRE		EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	
	2011	2010	2011	2010
Informations supplémentaires :				
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des ICI :				
Provenant de l'Autoroute 407	17 193 \$	18 452 \$	77 161 \$	50 323 \$
Provenant des autres ICI				
Provenant d'un gain net sur cession de la Société en commandite Trencap et de Valener inc. ¹	-	26 125	-	26 125
Excluant le gain net sur cession de la Société en commandite Trencap et de Valener inc.	22 301	10 034	54 054	58 448
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin excluant les ICI : ²				
Provenant d'un gain sur cession de certains actifs liés à des solutions technologiques	-	-	-	19 625
Excluant le gain sur cession de certains actifs liés à des solutions technologiques	36 495	104 092	247 585	322 145
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin pour la période	75 989 \$	158 703 \$	378 800 \$	476 666 \$

- 1 En 2010, SNC-Lavalin a cédé la totalité de sa participation dans la Société en commandite Trencap et dans Valener inc. (se reporter à la note 4B). Ces transactions ont donné lieu à un gain net après impôt de 26,1 millions \$ inclus à la rubrique « ICI » en 2010.
- 2 En 2010, SNC-Lavalin a conclu une entente avec une tierce partie pour procéder à la cession de certains actifs liés à des solutions technologiques qui aident à gérer et à optimiser le passage du courant dans les réseaux électriques. Cette transaction a généré un gain avant impôt de 22,8 millions \$ inclus dans les activités de la catégorie Ensembles, sous « Énergie », et a résulté en un gain après impôt de 19,6 millions \$ inclus à la rubrique « Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin excluant les ICI » en 2010.

4. INVESTISSEMENTS – CONCESSIONS D'INFRASTRUCTURE (« ICI »)

SNC-Lavalin fait des investissements dans des concessions d'infrastructure pour certaines infrastructures du secteur public telles que les aéroports, les ponts, les bâtiments de services publics et culturels, l'énergie, les réseaux de transport en commun, les routes et l'eau.

Conformément aux IFRS, les investissements de SNC-Lavalin sont comptabilisés comme suit :

Méthode de comptabilisation

TYPE D'INFLUENCE	MÉTHODE DE COMPTABILISATION
Influence non significative	Méthode du coût
Influence notable	Méthode de la mise en équivalence
Contrôle conjoint	Méthode de la mise en équivalence
Contrôle	Méthode de la consolidation intégrale

Modèle de comptabilisation

TYPE DE CONCESSION	MODÈLE DE COMPTABILISATION
ICI en vertu de l'IFRIC 12	Modèle comptable réservé aux actifs financiers lorsque le concessionnaire n'assume pas le risque de demande
	Modèle comptable réservé aux immobilisations incorporelles lorsque le concessionnaire assume le risque de demande
	Modèle mixte lorsque le concessionnaire et le concédant se répartissent le risque de demande
ICI en dehors du champs d'application de l'IFRIC 12	Modèle basé sur des faits et circonstances spécifiques, mais les actifs d'infrastructure sont habituellement comptabilisés comme immobilisations corporelles

Les principales concessions et accords de partenariat public-privé qui sont dans le champ d'application de l'interprétation IFRIC 12, *Accords de concession de services*, (l'« IFRIC 12 ») sont tous comptabilisés selon le modèle comptable réservé aux actifs financiers, à l'exception de la concession Rayalseema Expressway Private Limited (« REPL ») qui est comptabilisée selon le modèle comptable réservé aux immobilisations incorporelles et de la concession Société d'Exploitation de l'Aéroport de Mayotte S.A.S., qui est comptabilisée selon le modèle mixte.

Afin d'assurer au lecteur des états financiers une meilleure compréhension de la situation financière et des résultats d'exploitation de ses ICI, la Société présente dans ses états financiers certaines informations financières distinctes se rapportant spécifiquement au secteur ICI, de même que certaines informations supplémentaires ci-dessous.

A) AJOUTS D'ICI ET AUGMENTATION DE LA PARTICIPATION DANS LES ICI

I) EN 2011

AÉROPORT DE MAYOTTE-DAOUDZI

En avril 2011, la Société d'Exploitation de l'Aéroport de Mayotte S.A.S., une filiale en propriété exclusive de la Société, a conclu un accord avec le gouvernement français pour moderniser les infrastructures et construire une nouvelle aérogare pour l'aéroport de Mayotte, sur une île française située dans l'océan Indien. La Société d'Exploitation de l'Aéroport de Mayotte S.A.S. doit aussi gérer et entretenir l'aéroport, en plus d'assurer son exploitation commerciale, pour une période de 15 ans. La Société s'est engagée à investir un montant de 10,6 millions €(environ 14 millions \$) en capitaux propres dans ce ICI.

4. INVESTISSEMENTS – CONCESSIONS D'INFRASTRUCTURE (« ICI ») (SUITE)

ALTALINK

En septembre 2011, SNC-Lavalin a conclu l'achat de la participation de 23,08 % de Macquarie Essential Assets Partnership (« MEAP ») dans AltaLink pour une contrepartie totale en espèces de 228,8 millions \$. Dans le cadre de cette transaction, SNC-Lavalin a comptabilisé un passif d'impôt sur le résultat différé supplémentaire de 9,1 millions \$. À la suite de cette transaction, la participation de la Société dans AltaLink a augmenté de 76,92 % à 100 %.

Le tableau suivant présente les effets de cette transaction sur les capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin :

Contrepartie en espèces payée pour la participation additionnelle de 23,08 % dans AltaLink, incluant les frais connexes à l'acquisition	228 816 \$
Comptabilisation d'un passif d'impôt sur le résultat différé	9 118
Total de la contrepartie et du passif relatifs à la transaction portant sur les capitaux propres	237 934
Moins : valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle à la date d'acquisition	110 813
Écart comptabilisé en réduction des capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin	127 121 \$

Lors de l'acquisition de la participation restante dans AltaLink, SNC-Lavalin a aussi acquis de MEAP une débenture émise par une des filiales de la Société ayant une valeur nominale de 45,0 millions \$, plus les intérêts courus. L'acquisition de la débenture pour une contrepartie de 50,0 millions \$ et des intérêts courus de 1,1 million \$ pour une contrepartie totale de 51,1 millions \$ en espèces a résulté en une perte de 5,0 millions \$ avant impôts (3,8 millions \$ après impôts). Cette perte est due au fait que la débenture émise par la filiale de SNC-Lavalin était comptabilisée au coût amorti dans son état de la situation financière en conformité avec les IFRS alors que le compte à recevoir relatif à cette débenture comptabilisé dans l'état de la situation financière d'une autre filiale de SNC-Lavalin était comptabilisé au montant de la contrepartie payée de 50,0 millions \$ qui correspond à sa juste valeur. Lors de la consolidation, l'actif et le passif des filiales sont éliminés.

Le tableau suivant présente les effets de l'acquisition de la participation de 23,08 % et de la débenture de 45,0 millions \$ sur la valeur comptable de la participation de SNC-Lavalin dans AltaLink, à la date de transaction :

Valeur comptable de la participation acquise de 23,08 % des participations ne donnant pas le contrôle, avant la date d'acquisition	110 813 \$
Valeur comptable de la débenture et les intérêts courus acquis par SNC-Lavalin et éliminés lors de la consolidation	46 062
Augmentation nette de la participation de SNC-Lavalin dans AltaLink	156 875
Valeur comptable de la participation de 76,92 % de SNC-Lavalin dans AltaLink, excluant la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle	370 859
Valeur comptable de la participation de 100 % de SNC-Lavalin dans AltaLink, après l'acquisition	527 734 \$

Tel qu'il est mentionné précédemment, la valeur comptable de la participation de 100 % de SNC-Lavalin dans AltaLink de 527,7 millions \$ n'a pas été augmentée pour tenir compte de l'écart entre i) la contrepartie totale de 237,9 millions \$ et ii) la valeur comptable de la participation de 23,08 % des participations ne donnant pas le contrôle avant l'acquisition de 110,8 millions \$, car cet écart de 127,1 millions \$ a été comptabilisé en réduction des capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin.

RAINBOW HOSPITAL PARTNERSHIP

En septembre 2011, Rainbow Hospital Partnership (« Rainbow »), une filiale en propriété exclusive de SNC-Lavalin, s'est vu octroyer par le gouvernement du Nouveau-Brunswick un contrat en partenariat public-privé pour la conception, la construction, la mise en service, le financement et certains services d'exploitation et d'entretien du nouveau Centre hospitalier Restigouche de soins psychiatriques à Campbellton, au Nouveau-Brunswick. Rainbow a sous-traité la construction du nouvel hôpital à une coentreprise dirigée par SNC-Lavalin. Il comportera 140 lits répartis entre 7 blocs de soins ambulatoires, ainsi que des installations consacrées à l'enseignement et à la recherche, au soutien clinique, de même qu'aux services administratifs et généraux. Il servira également d'établissement psychiatrique médicolegal pour la Province. SNC-Lavalin Opérations et maintenance fournira au Centre des activités d'exploitation et d'entretien pendant 30 ans.

L'investissement de SNC-Lavalin dans Rainbow est comptabilisé selon la méthode de la consolidation intégrale.

4. INVESTISSEMENTS – CONCESSIONS D'INFRASTRUCTURE (« ICI ») (SUITE)

II) EN 2010

CHINOOK ROADS PARTNERSHIP

À la fin de mars 2010, Chinook Roads Partnership (« Chinook »), entité comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence dans laquelle SNC-Lavalin détient une participation en capitaux propres de 50 %, a signé avec Transports Alberta un contrat de conception, de construction, d'exploitation, d'entretien et de financement partiel du tronçon sud-est de l'autoroute périphérique Stoney Trail à Calgary, au Canada.

En vertu de ce contrat en partenariat public-privé, Chinook concevra et construira un tronçon de route à 6 voies de 25 km, qui comprendra 9 échangeurs, un passage au-dessus d'une route, 2 passages au-dessus d'une voie ferrée et 27 ouvrages de ponts. Une fois les travaux terminés, Chinook exploitera et entretiendra l'autoroute et les autres infrastructures déjà en place jusqu'en 2043.

Concurremment à la signature du contrat avec Transports Alberta, Chinook a sous-traité le travail d'ingénierie, d'approvisionnement et de construction (« IAC ») et celui de l'exploitation et de l'entretien à des coentreprises détenues à 50 % par SNC-Lavalin.

SNC-Lavalin et son partenaire se sont engagés à investir dans Chinook la somme totale de 32,3 millions \$ en capitaux propres et en prêts subordonnés.

PROJET DU CENTRE UNIVERSITAIRE DE SANTÉ MCGILL

En juillet 2010, SNC-Lavalin, son partenaire et le Centre universitaire de santé McGill (« CUSM ») ont annoncé la clôture financière et la signature officielle d'une entente de partenariat entre le CUSM et Groupe immobilier santé McGill (« GISM »), dont les partenaires sont SNC-Lavalin et Innisfree Ltd. En vertu de cette entente de 34 ans en partenariat public-privé, GISM concevra, construira, financera et entretiendra le nouveau Campus Glen du CUSM, comprenant principalement deux hôpitaux, un centre de cancérologie et un institut de recherche, à Montréal, au Canada.

Également en juillet 2010, GISM a octroyé à SNC-Lavalin un contrat d'IAC d'environ 1,6 milliard \$ pour la conception et la construction des installations. Les travaux de construction sont en cours et devraient se terminer à l'automne de 2014. Une fois ces travaux terminés, GISM entretiendra le campus pendant les 30 années suivantes.

SNC-Lavalin et son partenaire se sont engagés à investir, directement ou indirectement, un montant de 191,8 millions \$ en capitaux propres et prêts subordonnés. L'investissement de SNC-Lavalin dans GISM est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence.

RAYALSEEMA EXPRESSWAY PRIVATE LIMITED

La Société a acquis en 2010 une participation de 36,9 % dans Rayalseema Expressway Private Limited (« REPL »), entité qui avait antérieurement conclu une entente avec la Commission des autoroutes nationales de l'Inde pour construire et exploiter le tronçon Cuddapah-Kurnool de 189 km de l'autoroute nationale 18, dans l'État de l'Andhra Pradesh, en Inde. En vertu de cette entente de 30 ans en partenariat public-privé, REPL élargira à 4 voies le présent tronçon à 2 voies et exploitera le tronçon de l'autoroute à péage. SNC-Lavalin s'est engagée au même moment à investir dans REPL la somme de 36,7 millions \$ en capitaux propres et prêts subordonnés. L'investissement de SNC-Lavalin dans REPL est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence.

B) CESSIONS D'ICI

I) EN 2010

VALENER INC. (PRÉCÉDEMMENT SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO)

En octobre 2010, SNC-Lavalin a conclu, avec un groupe d'institutions financières, une entente en vue de vendre toutes les actions qu'elle détient dans Valener inc. (« Valener »), soit 10,07 % (3 516 453 actions ordinaires de Valener), par opération en bloc souscrite, pour un produit net de 58,7 millions \$, résultant en une perte après impôts de 1,3 million \$. La transaction s'est conclue en novembre 2010.

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE TRENCAP

En novembre 2010, SNC-Lavalin a conclu une entente avec la Caisse de dépôt et placement du Québec pour vendre toute sa participation de 11,1 % dans la Société en commandite Trencap. La transaction a généré un produit net de 118,2 millions \$, résultant en un gain après impôts de 27,4 millions \$.

4. INVESTISSEMENTS – CONCESSIONS D'INFRASTRUCTURE (« ICI ») (SUITE)

C) VALEUR COMPTABLE NETTE

L'état consolidé de la situation financière de la Société inclut les actifs et les passifs suivants provenant de ses ICI :

AU 31 DÉCEMBRE	2011	2010
Trésorerie et équivalent de trésorerie	30 901 \$	16 757 \$
Liquidités soumises à restrictions	2 365	8 235
Créances clients, contrats en cours, autres actifs financiers courants et autres actifs courants	101 989	64 813
Immobilisations corporelles	2 637 735	2 072 814
Goodwill	203 786	203 786
Actifs financiers non courants	366 869	294 851
Autres actifs non courants	115 038	87 425
Total de l'actif	3 458 683	2 748 681
Dettes fournisseurs, produits différés, autres passifs financiers courants et autres passifs courants	246 599	142 560
Dette à court terme sans recours et tranche courante de la dette à long terme sans recours	327 381	38 762
Dette à long terme sans recours	1 561 377	1 529 024
Autres passifs financiers non courants	113 958	69 932
Provisions et autres passifs non courants	487 510	428 796
Participations ne donnant pas le contrôle	-	98 172
Total du passif et des participations ne donnant pas le contrôle	2 736 825	2 307 246
Actif net provenant des ICI comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale	721 858 \$	441 435 \$
Valeur comptable nette des ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	350 246 \$	392 528 \$
Valeur comptable nette des ICI comptabilisés selon la méthode du coût	293 241	234 420
Valeur comptable nette des ICI comptabilisés selon les méthodes de la mise en équivalence ou du coût	643 487 \$	626 948 \$
Valeur comptable nette totale des ICI	1 365 345 \$	1 068 383 \$

5. ACQUISITION D'ENTREPRISES

A) ENTREPRISES ACQUISES

En 2011, SNC-Lavalin a fait l'acquisition des entreprises suivantes, ce qui a ajouté environ 2 900 personnes à son effectif :

En mai 2011, Groupe Stavibel, une entreprise de génie-conseil multidisciplinaire en Abitibi-Témiscamingue, au Québec. Le Groupe Stavibel fournit des services de génie-conseil dans différentes disciplines des secteurs du bâtiment, des infrastructures, du transport, des mines et de l'environnement. L'entreprise emploie quelque 300 personnes à temps plein réparties dans plusieurs bureaux en Abitibi-Témiscamingue et dans le Grand Montréal.

En juin 2011, Aqua Data, une société qui compte un effectif d'une centaine d'employés spécialisés dans le diagnostic et l'analyse informatisés des réseaux de distribution d'eau et de collecte des eaux usées pour des clients des secteurs public, commercial et industriel. Auparavant une filiale de Gaz Métro, Aqua Data a des clients au Québec, en Ontario, dans les Maritimes et aux États-Unis. Son siège social est situé à Pincourt, au Québec, dans la région de Montréal.

En juillet 2011, MDH Engineered Solutions, une entreprise de génie-conseil et de recherche située à Saskatoon, en Saskatchewan. MDH Engineered Solutions fournit des services de génie-conseil en génie géoenvironnemental, en géotechnique, en hydrogéologie et en environnement aux secteurs des mines, du pétrole et du gaz, des transports, des services publics, ainsi qu'au secteur gouvernemental. L'entreprise compte un effectif permanent d'environ 175 personnes réparties dans des bureaux à Saskatoon, à Regina, à Prince Albert et à Esterhazy, en Saskatchewan, ainsi qu'à Edmonton et à Fort McMurray, en Alberta.

En octobre 2011, Candu Énergie inc., filiale en propriété exclusive de la Société, a acquis certains actifs de la division des réacteurs commerciaux d'Énergie atomique du Canada limitée (« EACL »). Environ 1 400 membres du personnel d'EACL sont passés à Candu Énergie inc. En plus de l'acquisition, Candu Énergie inc. travaillera à compléter le programme de développement du réacteur CANDU évolué (EC6).

En octobre 2011, Interfleet Technology (« Interfleet »), un groupe-conseil international en technologies ferroviaires dont le siège social se situe à Derby, au Royaume-Uni. Interfleet se spécialise dans les domaines du matériel roulant, des réseaux ferroviaires et de la gestion stratégique de voies ferrées et est reconnue pour sa maîtrise des réseaux ferroviaires nationaux et des meilleures pratiques internationales. Interfleet a un effectif de près de 600 personnes, réparties dans 22 villes. Interfleet offre ses services à une clientèle provenant des secteurs public et privé partout dans le monde depuis ses bureaux situés au Royaume-Uni, en Scandinavie, en Europe centrale, en Australasie, en Inde et en Amérique du Nord.

En décembre 2011, la Société immobilière Arcturus (« Arcturus »), une société qui gère, au Canada, une superficie de plus de 35 millions de pieds carrés occupée par des bureaux, des commerces de détail et des industries. Grâce à plus de 350 employés, Arcturus fournit une vaste gamme de services en immobilier englobant la gestion immobilière, la location, les services-conseils en promotion immobilière et la gestion d'installations. Arcturus compte au nombre de ses clients des établissements financiers, des compagnies d'assurances, de grands détaillants, des administrations publiques et des investisseurs privés.

En décembre 2011, Harder Associates Engineering Consulting, firme de génie-conseil établie à Fort St. John, en Colombie-Britannique. Harder Associates Engineering Consulting offre des services-conseils dans les domaines de la construction, des activités pétrolières et gazières en amont, de l'environnement et de la géotechnique. La firme compte 16 employés répartis dans ses bureaux de Fort St. John et de Fort Nelson, en Colombie-Britannique, et de Grande Prairie, en Alberta.

En 2010, SNC-Lavalin a fait l'acquisition des entreprises suivantes, ce qui a ajouté environ 1 200 personnes à son effectif :

En avril 2010, B E Morgan Associates (Proprietary) Limited, un cabinet spécialisé en ingénierie et en construction pour diverses installations industrielles en Afrique du Sud et qui effectue également la gestion de projet et des contrats de sous-traitance principalement pour le compte de diverses sociétés sud-africaines, employant environ 50 personnes.

En décembre 2010, Itansuca Proyectos de Ingenieria S.A., basé à Bogotá, en Colombie, un cabinet spécialisé en ingénierie du secteur des hydrocarbures et des produits chimiques, qui emploie environ 1 000 personnes. Depuis 1989, Itansuca Proyectos de Ingenieria S.A. offre des services de génie-conseil, d'installations électromécaniques, de conception et de supervision, à partir de son siège social de Bogotá et de ses 21 autres bureaux répartis dans le pays, à des clients de Colombie et de certains autres pays du monde.

5. ACQUISITION D'ENTREPRISES (SUITE)

En 2010, cinq cabinets spécialisés en ingénierie, en France, soit EBI Conseil, Groupe Teco, Pénicaud Architecture Environnement EURL, ETF Ingénierie – Société d'ingénieurs-conseils et Groupe Setor, qui emploient au total environ 160 personnes.

En 2010, deux cabinets spécialisés en ingénierie de Montréal, au Canada, soit Nucleonex inc. et Hydrosult, qui emploient au total environ 20 personnes.

B) RÉPARTITION DU PRIX D'ACHAT

Ces acquisitions ont été comptabilisées selon la méthode de l'acquisition et consolidées à partir de la date de prise d'effet de l'acquisition. Toutes les acquisitions d'entreprises conclues par SNC-Lavalin en 2011 et en 2010 portaient sur la totalité des actions avec droit de vote, sauf pour l'acquisition de certains actifs d'EACL en octobre 2011.

Le prix d'achat lié à ces acquisitions d'entreprises, lequel peut faire l'objet d'ajustements finaux, s'est établi à 131,4 millions \$ (2010 : 39,1 millions \$), déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie existants à la date d'acquisition de 2,5 millions \$ (2010 : 9,9 millions \$). La répartition du prix d'achat de ces entreprises et la contrepartie totale payée en espèces se présentent comme suit :

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2011	2010
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 530 \$	9 896 \$
Créances clients et autres actifs courants	79 908	27 230
Contrats en cours	11 870	171
Immobilisations corporelles	24 970	1 767
Autres actifs non courants	3 448	1 188
Dettes fournisseurs	(39 279)	(16 389)
Autres passifs pris en charge	(55 130)	(3 402)
Actifs nets identifiables des entreprises acquises	28 317	20 461
Goodwill	105 653	28 576
Prix d'achat total	133 970	49 037
Moins : Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'acquisition	2 530	9 896
Prix d'achat total, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie à l'acquisition	131 440	39 141
Moins : Solde du prix d'achat à payer au cours des prochains exercices	18 455	19 195
Contrepartie en espèces versée pour les entreprises acquises au cours de l'exercice	112 985	19 946
Plus : Solde du prix d'achat des exercices précédents réglé au cours de l'exercice courant	27 414	19 218
Contrepartie en espèces versée pour l'acquisition d'entreprises, présentée dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie	140 399 \$	39 164 \$

C) GOODWILL DÉCOULANT DES ACQUISITIONS

Les regroupements d'entreprises ont donné lieu à un goodwill, puisque la contrepartie versée pour les regroupements comprenait des montants relatifs aux avantages liés à la synergie attendue, à la croissance des produits, au développement futur du marché et à la main-d'œuvre unifiée. Ces avantages ne sont pas comptabilisés séparément du goodwill puisque les avantages économiques futurs qui en découlent ne peuvent pas être évalués d'une façon fiable.

D) FRAIS CONNEXES À L'ACQUISITION D'ENTREPRISES

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011, les frais connexes à l'acquisition d'entreprises de 4,0 millions \$ (2010 : 1,6 million \$) relatifs aux transactions susmentionnées ont été inclus dans les frais de vente, généraux et administratifs du compte consolidé de résultat.

5. ACQUISITION D'ENTREPRISES (SUITE)

E) INCIDENCE DES ACQUISITIONS D'ENTREPRISES SUR LES RÉSULTATS DE SNC-LAVALIN

Les produits consolidés et le résultat net consolidé attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin pour 2011 comprennent environ 142,1 millions \$ et 9,2 millions \$, respectivement, provenant des acquisitions d'entreprises conclues en 2011. Si toutes les acquisitions d'entreprises de 2011 avaient eu lieu le 1^{er} janvier 2011, les produits et le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin consolidés pro forma de SNC-Lavalin auraient été d'environ 7 542,1 millions \$ et 397,9 millions \$, respectivement. Ces montants pro forma sont des estimations fondées sur les résultats des entreprises acquises avant que SNC-Lavalin n'en fasse l'acquisition, ajustés pour refléter les méthodes comptables de la Société en cas d'écarts importants, qui ne devraient en aucun cas être considérés comme une indication des résultats futurs de SNC-Lavalin.

6. CHARGES FINANCIÈRES NETTES

	QUATRIÈME TRIMESTRE		EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	
	2011	2010	2011	2010
Produits d'intérêts :				
Provenant des ICI	(1 791) \$	(44) \$	(7 139) \$	(105) \$
Provenant des autres activités	(2 565)	(2 774)	(10 158)	(6 646)
Intérêts sur la dette :				
Avec recours	5 507	5 456	21 879	27 754
Sans recours provenant des ICI :				
AltaLink	29 646	21 301	87 862	71 829
Autre	1 947	2 167	7 947	8 609
Autre:				
Provenant des ICI ¹	1 008	1 073	11 061	4 761
Provenant des autres activités	(3 122)	2 283	3 759	4 873
Charges financières nettes	30 630 \$	29 462 \$	115 211 \$	111 075 \$

1 En 2011, les autres charges financières nettes provenant des ICI incluent une perte avant impôt de 5,0 millions \$ liée à l'acquisition d'une débenture d'une filiale se rapportant à la transaction visant AltaLink (note 4A).

7. RÉGIMES DE RETRAITE

SNC-Lavalin a des régimes de retraite à cotisations déterminées, pour lesquels les cotisations sont comptabilisées comme une charge dans la période où elles sont engagées, et des régimes de retraite à prestations déterminées qui procurent des prestations de retraite calculées en fonction du nombre d'années de service et des salaires de fin de carrière.

La charge totale comptabilisée par SNC-Lavalin pour ses régimes de retraite à prestations déterminées a été de 0,6 million \$ pour le quatrième trimestre de 2011 (quatrième trimestre de 2010 : 0,2 million \$) et de 1,5 million \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011 (2010 : 4,7 millions \$).

8. PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

A) RÉGIME D'OPTIONS SUR ACTIONS

Le coût lié à la rémunération provenant des options sur actions constaté à titre de charge au quatrième trimestre et pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011 était de 2,2 millions \$ (quatrième trimestre de 2010 : 2,0 millions \$) et de 15,4 millions \$ (2010 : 12,7 millions \$), respectivement. Le tableau suivant présente les hypothèses moyennes pondérées utilisées pour déterminer la charge de rémunération au titre du régime d'options sur actions en appliquant le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes :

	QUATRIÈME TRIMESTRE (*)		EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	
	2011	2010	2011	2010
Taux d'intérêt sans risque	–	2,21%	2,15 %	2,47 %
Volatilité attendue du cours de l'action	–	35,64%	34,78 %	36,64 %
Durée attendue de l'option	–	4 ans	4 ans	4 ans
Dividendes attendus	–	1,00 %	1,00 %	1,00 %

(*) Il n'y a aucun chiffre pour le quatrième trimestre de 2011 puisqu'aucune option n'a été attribuée aux employés au cours de cette période.

Au cours du quatrième trimestre de 2011, aucune option sur actions n'a été attribuée (quatrième trimestre de 2010 : 12 000 options sur actions, ayant une juste valeur moyenne pondérée de 16,26 \$ par option sur actions). Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011, 1 119 200 options sur actions ont été attribuées par la Société aux employés (2010 : 1 110 500 options sur actions), ayant une juste valeur moyenne pondérée de 15,04 \$ par option sur actions (2010 : 15,50 \$ par option sur actions).

Au 31 décembre 2011, 5 357 515 options sur actions étaient en cours (31 décembre 2010 : 5 126 117 options sur actions), alors que 1 188 300 options sur actions étaient disponibles en vue d'attributions futures en vertu du Régime d'options sur actions de 2011 de la Société (31 décembre 2010 : 548 516 options sur actions en vertu du Régime d'options sur actions de 2009).

B) RÉGIMES DONT LE PAIEMENT EN TRÉSORERIE EST FONDÉ SUR LE PRIX DE L'ACTION

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2011		2010	
	NOMBRE D'UNITÉS D'ACTIONS ATTRIBUÉES	JUSTE VALEUR MOYENNE PONDÉRÉE PAR UNITÉ (EN DOLLARS)	NOMBRE D'UNITÉS D'ACTIONS ATTRIBUÉES	JUSTE VALEUR MOYENNE PONDÉRÉE PAR UNITÉ (EN DOLLARS)
Régime d'unités de participation en actions de 2009	35 734	55,00 \$	31 322	52,40 \$
Régime d'unités d'actions différées de 2009	36 516	54,98 \$	34 027	52,40 \$
Régime d'unités d'actions restreintes	91 678	55,07 \$	84 507	52,86 \$
Régime d'unités d'actions différées	24 717	52,85 \$	22 037	48,82 \$

La charge de rémunération relative aux régimes dont le paiement en trésorerie est fondé sur le prix de l'action constatée au cours du quatrième trimestre et de l'exercice terminée le 31 décembre 2011 était de 2,7 millions \$ (quatrième trimestre de 2010 : 1,4 million \$) et de 8,9 millions \$ (2010 : 5,5 millions \$), respectivement.

9. NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ D'ACTIONS EN CIRCULATION

Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation aux quatrièmes trimestres et au cours des exercices terminés les 31 décembre 2011 et 2010 utilisé dans le calcul du résultat de base et dilué par action se présente comme suit :

(EN MILLIERS)	QUATRIÈME TRIMESTRE		EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	
	2011	2010	2011	2010
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation – de base	150 924	151 187	150 897	151 020
Effet dilutif des options sur actions	721	1 267	1 043	1 257
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation – dilué	151 645	152 454	151 940	152 277

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2011, 2 186 950 options sur actions en cours ont été exclues du calcul du résultat dilué par action étant donné qu'elles étaient antidilutives (2010 : 1 095 250 options sur actions).

10. DIVIDENDES

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011, la Société a constaté, à titre de distributions à ses actionnaires, des dividendes de 126,8 millions \$ ou de 0,84 \$ par action (2010 : 102,7 millions \$ ou 0,68 \$ par action).

11. AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES

Les éléments suivants, nets de l'impôt sur le résultat, font partie des autres composantes des capitaux propres de la Société au 31 décembre 2011 et au 31 décembre 2010 :

	31 DÉCEMBRE 2011	31 DÉCEMBRE 2010
Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger	(33 028) \$	(21 077) \$
Actifs financiers disponibles à la vente	1 538	1 317
Couvertures de flux de trésorerie	(24 375)	(15 920)
Quote-part des autres éléments du résultat global tirés des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	(59 948)	(31 800)
Autres composantes des capitaux propres	(115 813) \$	(67 480) \$

- La composante écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger représente les écarts de change qui ont trait à la conversion des établissements à l'étranger de la Société de leurs monnaies fonctionnelles aux dollars canadiens. À la cession d'un établissement à l'étranger, les écarts de change cumulés sont reclassés en résultat net à titre de gain ou de perte à la cession.
- La composante actifs financiers disponibles à la vente découle de la réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente. Lorsqu'un actif financier réévalué est vendu, la portion de la composante liée à l'actif financier en question, qui est effectivement réalisée, est comptabilisée en résultat net. Lorsqu'un actif financier réévalué subit une perte de valeur, la portion de la composante liée à l'actif financier en question est comptabilisée en résultat net.
- La composante couvertures de flux de trésorerie représente les gains et les pertes de couverture comptabilisés à l'égard de la partie efficace des couvertures des flux de trésorerie. Le cumul du gain ou de la perte différé sur la couverture est comptabilisé dans le résultat net lorsque l'élément couvert a une incidence sur le résultat net ou est inclus à titre d'ajustement de base apporté à l'élément non financier couvert, conformément à la méthode comptable applicable.
- La composante quote-part des autres éléments du résultat global tirés des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence représente la quote-part de la Société des autres éléments du résultat global liés aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

11. AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES (SUITE)

Le tableau suivant présente la variation de chaque élément des autres composantes des capitaux propres pour les quatrième trimestres et les exercices terminés les 31 décembre 2011 et 2010 :

	QUATRIÈME TRIMESTRE		EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	
	2011	2010	2011	2010
Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger :				
Solde au début de la période	(27 557) \$	(18 874) \$	(21 077) \$	- \$
Pertes de la période courante	(5 471)	(2 203)	(11 951)	(21 077)
Solde à la fin de la période	(33 028)	(21 077)	(33 028)	(21 077)
Actifs financiers disponibles à la vente :				
Solde au début de la période	955	32 095	1 317	11 215
Gains (pertes) de la période courante	649	(6 363)	1 395	18 111
Économie (charge) d'impôt liée aux gains (pertes) de la période courante	(66)	1 710	(151)	(1 884)
Reclassement en résultat net	-	(29 567)	(1 183)	(29 567)
Charge d'impôt liée aux montants reclassés en résultat net	-	3 442	160	3 442
Solde à la fin de la période	1 538	1 317	1 538	1 317
Couvertures de flux de trésorerie :				
Solde au début de la période	(49 981)	(20 664)	(15 920)	(1 136)
Gains (pertes) de la période courante	30 056	30 282	(7 618)	38 519
Économie (charge) d'impôt liée aux gains (pertes) de la période courante	(5 881)	(6 118)	2 632	(18 743)
Reclassement en résultat net	200	(25 144)	(4 241)	(54 927)
Charge d'impôt relative aux montants reclassés en résultat net	1 231	5 724	3 540	20 367
Solde à la fin de la période avant l'acquisition des participations ne donnant pas le contrôle d'AltaLink	(24 375)	(15 920)	(21 607)	(15 920)
Portion des couvertures de flux de trésorerie attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle d'AltaLink allouée aux capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin	-	-	(3 690)	-
Économie d'impôt liée à la portion allouée des couvertures de flux de trésorerie d'AltaLink	-	-	922	-
Solde à la fin de la période après l'acquisition des participations ne donnant pas le contrôle d'AltaLink	(24 375)	(15 920)	(24 375)	(15 920)
Quote-part des autres éléments du résultat global tirés des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence :				
Solde au début de la période	(68 582)	(49 920)	(31 800)	(14 114)
Quote-part de la période courante	11 902	28 761	(49 738)	(34 178)
Économie (charge) d'impôt liée à la quote-part de la période courante	(4 916)	(11 216)	16 156	11 236
Reclassement en résultat net	1 888	465	6 875	6 928
Charge (économie) d'impôt liée aux montants reclassés en résultat net	(240)	110	(1 441)	(1 672)
Solde à la fin de la période	(59 948)	(31 800)	(59 948)	(31 800)
Autres composantes des capitaux propres	(115 813) \$	(67 480) \$	(115 813) \$	(67 480) \$

GAINS ET PERTES ACTUARIELS CONSTATÉS DANS LES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Les gains et pertes actuariels constatés dans les autres éléments du résultat global liés aux régimes de retraite à prestations définies et autres avantages postérieurs à l'emploi sont les suivants :

	2011			2010		
	AVANT IMPÔT	ÉCONOMIE D'IMPÔT	MONTANT NET	AVANT IMPÔT	(CHARGE) ÉCONOMIE D'IMPÔT	MONTANT NET
Montant cumulé au 1 ^{er} janvier	(1 442) \$	359 \$	(1 083) \$	- \$	- \$	- \$
Constaté durant l'exercice :						
Régimes de retraite à prestations définies	(15 358)	4 117	(11 240)	(2 204)	544	(1 660)
Autres avantages postérieurs à l'emploi	(675)	169	(507)	762	(185)	577
	(16 033)	4 286	(11 747)	(1 442)	359	(1 083)
Montant cumulé au 31 décembre	(17 475) \$	4 645 \$	(12 830) \$	(1 442) \$	359 \$	(1 083) \$

Les gains et les pertes actuariels sur les régimes à prestations définies sont constatés dans les autres éléments du résultat global et ne sont pas reclassés en résultat net dans les périodes subséquentes. Le montant cumulé des gains et pertes actuariels est inclus dans les résultats non distribués.

12. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

Au tableau suivant figurent les éléments inclus dans la variation nette des éléments du fonds de roulement sans effet de trésorerie liés aux activités opérationnelles et présentés aux tableaux des flux de trésorerie :

	QUATRIÈME TRIMESTRE		EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	
	2011	2010	2011	2010
Diminution (augmentation) des créances clients	100 438 \$	(253 199) \$	69 674 \$	(241 840) \$
Diminution (augmentation) des contrats en cours	(23 207)	46 720	59 384	(135 748)
Diminution (augmentation) des autres actifs financiers courants	(35 184)	(2 369)	(98 480)	6 972
Diminution (augmentation) des autres actifs courants	(19 486)	20 318	(16 793)	(2 970)
Augmentation des dettes fournisseurs	42 080	72 253	151 221	19 985
Augmentation (diminution) des acomptes reçus sur contrats	3 201	49 702	(75 024)	29 690
Augmentation des produits différés	174 319	95 819	223 617	224 260
Augmentation (diminution) des autres passifs financiers courants	9 421	11 925	24 557	(22 045)
Augmentation (diminution) des autres passifs courants	36 868	(27 840)	3 599	(67 784)
Variation nette des éléments du fonds de roulement sans effet de trésorerie	288 450 \$	13 329 \$	341 755 \$	(189 480) \$

13. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Dans le cours normal des affaires, SNC-Lavalin conclut des transactions avec certains de ses ICI. Les participations dans lesquelles SNC-Lavalin a une influence notable ou un contrôle conjoint, qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, sont considérées comme des parties liées, conformément aux IFRS.

Conformément aux IFRS, les profits intra-groupe tirés de produits provenant d'ICI comptabilisés selon les méthodes de la consolidation intégrale ou de la mise en équivalence sont éliminés dans la période où ils se produisent, à l'exception des profits réputés avoir été réalisés par l'ICI. Les profits découlant de transactions avec des ICI comptabilisés selon la méthode du coût ne sont pas éliminés, conformément aux IFRS.

Le traitement comptable des profits intra-groupe est présenté ci-dessous :

ICI	MÉTHODE DE COMPTABILISATION	TRAITEMENT COMPTABLE DES PROFITS INTRA-GROUPE
AltaLink	Méthode de la consolidation intégrale	Pas d'élimination à la consolidation dans la période où ils sont générés, puisque les transactions sont considérées comme ayant été réalisées par AltaLink en vertu de l'application de la loi par un organisme gouvernemental de réglementation indépendant.
ICI comptabilisés en vertu de l'IFRIC 12	Méthode de la consolidation intégrale	Pas d'élimination à la consolidation dans la période où ils sont générés, puisque les transactions sont considérées comme ayant été réalisées par l'ICI en vertu de l'entente contractuelle conclue avec son client.
	Méthode de la mise en équivalence	Pas d'élimination à la consolidation dans la période où ils sont générés, puisque les transactions sont considérées comme ayant été réalisées par l'ICI en vertu de l'entente contractuelle conclue avec son client.
Autres	Méthode de la mise en équivalence	Élimination dans la période où ils sont générés, comme réduction de l'actif sous-jacent et, par la suite, constatation sur la période d'amortissement de l'actif correspondant.
	Méthode du coût	Pas d'élimination, conformément aux IFRS.

Pour le quatrième trimestre et l'exercice terminé le 31 décembre 2011, SNC-Lavalin a constaté des produits de 154,6 millions \$ (quatrième trimestre de 2010 : 158,6 millions \$) et de 559,5 millions \$ (2010 : 306,3 millions \$), respectivement, provenant des contrats auprès des ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. SNC-Lavalin a aussi constaté un bénéfice provenant de ces ICI, qui représente la quote-part de la Société du résultat net de ces ICI, de 22,2 millions \$ pour le quatrième trimestre terminé le 31 décembre 2011 (quatrième trimestre terminé le 31 décembre 2010 : 22,5 millions \$) et de 102,8 millions \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011 (2010 : 76,9 millions \$). Pour le quatrième trimestre et l'exercice terminé le 31 décembre 2011, les produits intra-groupe générés à la suite des transactions avec AltaLink pour des montants de 206,0 millions \$ (quatrième trimestre de 2010 : 72,5 millions \$) et de 419,6 millions \$ (2010 : 263,7 millions \$), respectivement, ont été éliminés à la consolidation alors que les profits sur ces transactions n'ont pas été éliminés.

13. TRANSACTIONS ENTRE LES PARTIES LIÉES (SUITE)

Les créances clients de SNC-Lavalin provenant de ces ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence s'élevaient à 43,7 millions \$ au 31 décembre 2011 (31 décembre 2010 : 12,0 millions \$). Les autres actifs financiers non courants de SNC-Lavalin provenant de ces ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence s'élève à 83,0 millions \$ au 31 décembre 2011 (31 décembre 2010 : 25,5 millions \$). L'engagement de SNC-Lavalin restant à investir dans ces ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence était de 129,0 millions \$ au 31 décembre 2011 (31 décembre 2010 : 178,6 millions \$).

Toutes ces transactions entre parties liées sont évaluées à la juste valeur.

14. PREMIÈRE APPLICATION DES IFRS

Tel qu'il est mentionné à la note 2, les présents états financiers ont été établis conformément à l'IAS 34.

En février 2008, le Conseil des normes comptables (le « CNC ») du Canada a annoncé que les entreprises canadiennes ayant une obligation d'information du public seraient tenues d'adopter les IFRS pour préparer leurs états financiers intermédiaires et annuels portant sur les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011. En octobre 2009, le CNC a réaffirmé que la date de basculement serait le 1^{er} janvier 2011 pour la conversion aux IFRS, telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »), de l'information financière des entreprises canadiennes ayant une obligation d'information du public. Par conséquent, les méthodes comptables de la Société conformes aux IFRS et décrites à la note 2 des états financiers consolidés intermédiaires résumés de la Société pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2011 ont été employées dans la préparation de ces états financiers consolidés résumés intermédiaires au 31 décembre 2011 et pour l'exercice terminé à cette date, de l'état consolidé de la situation financière d'ouverture au 1^{er} janvier 2010, de même que de toutes les informations comparatives fournies dans ces états financiers. Par conséquent, le 1^{er} janvier 2010 correspond à la date de transition (la « date de transition ») marquant le passage de la Société des principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») du Canada aux IFRS.

La présente note a été préparée dans le but d'expliquer au lecteur les répercussions pour la Société du passage des PCGR du Canada aux IFRS. Elle est structurée comme suit :

Section	Titre	Objectif
14.1	Résumé	Présente un aperçu des principales différences comptables relatives aux méthodes comptables de la Société découlant de l'adoption des IFRS
14.2	Incidence de l'adoption des IFRS sur l'état consolidé de la situation financière et les capitaux propres de la Société	Présente un rapprochement quantitatif entre les PCGR du Canada et les IFRS pour l'état consolidé de la situation financière et les capitaux propres de la Société au 31 décembre 2010, ainsi que des explications détaillées sur les éléments de rapprochement
14.3	Incidence de l'adoption des IFRS sur les comptes consolidés de résultat de la Société	Présente un rapprochement quantitatif entre les PCGR du Canada et les IFRS pour les comptes consolidés de résultat de la Société pour le trimestre terminé le 31 décembre 2010 et pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, ainsi que des explications détaillées sur les éléments de rapprochement
14.4	Incidence de l'adoption des IFRS sur les états consolidés du résultat global de la Société	Présente un rapprochement quantitatif entre les PCGR du Canada et les IFRS pour les états consolidés du résultat global de la Société pour le trimestre terminé le 31 décembre 2010 et pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, ainsi que des explications détaillées sur les éléments de rapprochement
14.5	Incidence de l'adoption des IFRS sur les tableaux consolidés des flux de trésorerie de la Société	Décrit les principales différences entre les PCGR du Canada et les IFRS pour les tableaux consolidés des flux de trésorerie de la Société au 1 ^{er} janvier 2010 et par la suite
14.6	Autres	Décrit d'autres directives des IFRS quant au 1 ^{er} janvier 2010

14. PREMIÈRE APPLICATION DES IFRS (SUITE)

14.1 Résumé

Comme l'exigent les IFRS, la Société a appliqué l'IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière* (« IFRS 1 »), à la préparation de ses états financiers consolidés conformément aux IFRS. Selon le principe général qui sous-tend l'IFRS 1, les états financiers conformes aux IFRS doivent être préparés comme si la Société avait utilisé les IFRS en guise de cadre conceptuel pour sa comptabilité depuis sa constitution (c'est-à-dire une application rétrospective).

L'IFRS 1 n'exige pas le retraitement de tous les états financiers historiques antérieurs à la date de transition (le 1^{er} janvier 2010), mais l'incidence sur le résultat net des différences cumulatives entre les PCGR du Canada et les IFRS découlant des transactions effectuées avant cette date doit être comptabilisée à titre d'ajustement au solde d'ouverture des résultats non distribués au 1^{er} janvier 2010. Comme l'adoption des IFRS constitue un fardeau considérable pour les émetteurs qui les appliquent pour la première fois, l'IFRS 1 prévoit un nombre limité d'exceptions obligatoires et d'exemptions facultatives au principe général de l'application rétrospective. Tous les émetteurs qui appliquent les IFRS pour la première fois doivent appliquer les exceptions obligatoires, mais ils ont le choix d'appliquer ou non les exemptions facultatives. La Société a appliqué toutes les exceptions obligatoires et certaines des exemptions facultatives qui sont présentées en détail dans la présente note, ce qui a entraîné l'application prospective des IFRS pour ces exceptions et exemptions.

Au moment du passage aux IFRS, certaines méthodes comptables de la Société ne requéraient aucune modification, tandis que d'autres ont été modifiées. Le tableau qui suit présente les principales différences entre les IFRS et les PCGR du Canada qui ont eu une incidence sur les états financiers consolidés de la Société :

14. PREMIÈRE APPLICATION DES IFRS (SUITE)

IFRS	PCGR du Canada	Incidence sur la Société à la date de transition	Incidence future sur la Société	Application rétrospective
Accords de concession de services (IFRIC 12) [note a de la section 14.2]				
L'IFRIC 12 donne des directives sur la comptabilisation de certains accords de partenariat public-privé admissibles. Aux termes de ces accords, le concessionnaire comptabilise les infrastructures en appliquant soit le modèle de l'immobilisation incorporelle, soit le modèle de l'actif financier, ou une combinaison des deux.	Aucune norme équivalente. Le traitement comptable découle des normes comptables pertinentes, selon les faits et circonstances propres à l'accord.	Les ajustements relatifs à l'application rétrospective de l'IFRIC 12 ont été constatés dans les résultats non distribués d'ouverture de la Société à la date de transition aux IFRS.	La Société adoptera les recommandations de l'IFRIC 12 pour la comptabilisation de ses accords de partenariat public-privé admissibles.	Oui
Participations dans des coentreprises (IAS 31) [note b de la section 14.2]				
Les IFRS permettent actuellement de comptabiliser les entités contrôlées conjointement en appliquant soit la méthode de la mise en équivalence, soit la méthode de la consolidation proportionnelle. Les IFRS exigent qu'un coentrepreneur comptabilise sa quote-part des actifs, des passifs, des produits et des charges des activités contrôlées conjointement et des actifs contrôlés conjointement.	Les PCGR du Canada exigent que la méthode de la consolidation proportionnelle soit utilisée pour tous les types de coentreprises.	Lors de la transition aux IFRS, la Société a choisi de comptabiliser ses entités contrôlées conjointement, principalement les ICI, au moyen de la méthode de la mise en équivalence. À la date de transition, l'ajustement lié à cette modification de méthode comptable a été constaté dans les résultats non distribués d'ouverture de la Société. Cet ajustement s'applique aux placements dont la valeur comptable est négative.	La Société continue de comptabiliser sa quote-part des actifs, des passifs, des produits et des charges des activités contrôlées conjointement, tandis que la méthode de la mise en équivalence s'applique aux entités contrôlées conjointement (principalement les ICI).	Oui
Regroupements d'entreprises (IFRS 3)				
Les IFRS exigent que tous les regroupements d'entreprises soient comptabilisés au moyen de la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, les actifs nets identifiables acquis lors d'un regroupement d'entreprises sont constatés à leur juste valeur totale, tandis que les composantes des participations ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise sont constatées soit : i) à leur juste valeur; ii) selon la quote-part des participations ne donnant pas le contrôle des montants constatés des actifs nets identifiables de l'entreprise acquise. Tous les frais connexes à l'acquisition sont constatés dans les charges de la période, à moins qu'il ne s'agisse des coûts liés à l'émission de titres de créance ou de capitaux propres.	En vertu des PCGR du Canada, les acquisitions d'entreprises étaient comptabilisées au moyen de la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, les actifs nets identifiables et le goodwill acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises étaient constatés au titre de la quote-part de l'acquéreur de la juste valeur des actifs nets acquis. Toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise était constatée au titre de la quote-part de la participation ne donnant pas le contrôle dans la valeur comptable nette des actifs nets identifiables de l'entreprise acquise. Tous les frais connexes à l'acquisition étaient capitalisés dans le goodwill, à moins qu'il ne s'agisse des coûts liés à l'émission de titres de créance ou de capitaux propres.	Comme le permet l'exemption facultative de l'IFRS 1, une entité peut décider de ne pas appliquer l'IFRS 3 de façon rétrospective aux regroupements d'entreprises survenus avant la date de transition. La Société a décidé de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises survenus avant le 1 ^{er} janvier 2010. Cependant, la Société a respecté toutes les exigences de l'IFRS 1 pour ce qui est des regroupements d'entreprises qu'elle a constatés avant la date de transition. Aucun ajustement lié aux regroupements d'entreprises n'a été inscrit par la Société à la date de transition aux IFRS.	Tous les regroupements d'entreprises survenus à compter du 1 ^{er} janvier 2010 sont constatés au moyen de la méthode de l'acquisition.	Non
Avantages du personnel (IAS 19) [note d.2 de la section 14.2]				
Les IFRS permettent de comptabiliser les écarts actuariels liés aux régimes de retraite à prestations définies et aux avantages postérieurs à l'emploi dans le résultat net ou dans les autres éléments du résultat global.	Les PCGR exigent que les écarts actuariels liés aux régimes de retraite à prestations définies et aux avantages postérieurs à l'emploi soient comptabilisés dans le résultat net.	L'exemption facultative en vertu de l'IFRS 1 permet la comptabilisation des écarts actuariels cumulés non constatés au moyen d'un ajustement au solde d'ouverture des résultats non distribués à la date de transition aux IFRS. La Société a choisi d'appliquer cette exemption et a constaté un ajustement au titre du solde de ses pertes actuarielles cumulatives nettes non constatées en vertu des PCGR du Canada dans ses résultats non distribués d'ouverture à la date de transition.	L'incidence des écarts actuariels liés aux régimes de retraite à prestations définies et aux avantages postérieurs à l'emploi n'influera plus sur le résultat net, conformément au choix de méthode comptable de la Société. L'incidence des écarts actuariels sera comptabilisée immédiatement dans les capitaux propres plutôt que constatée dans le résultat net sur une période de temps donnée.	Non

14. PREMIÈRE APPLICATION DES IFRS (SUITE)

IFRS	PCGR du Canada	Incidence sur la Société à la date de transition	Incidence future sur la Société	Application rétrospective
Effets des variations des cours des monnaies étrangères (IAS 21) [note d.3 de la section 14.2]				
Les IFRS ne font aucune distinction entre les établissements étrangers autonomes et les établissements étrangers intégrés. Elles exigent plutôt que toutes les entités, y compris les établissements à l'étranger, déterminent leur monnaie fonctionnelle et convertissent leurs résultats et leur situation financière dans cette monnaie. Ensuite, les états financiers des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle diffère de la monnaie fonctionnelle de l'entité présentant l'information financière sont convertis dans la monnaie de présentation, afin que les établissements à l'étranger soient inclus dans les états financiers de l'entité présentant l'information financière selon la méthode de la consolidation intégrale ou proportionnelle ou selon la méthode de la mise en équivalence au moyen d'une méthode équivalant à la méthode du cours de clôture.	Les PCGR du Canada exigent de convertir les états financiers des établissements étrangers autonomes selon la méthode du cours de clôture et de convertir les états financiers des établissements étrangers intégrés selon la méthode temporelle.	L'exemption facultative prévue par l'IFRS 1 permet à une entité de remettre à zéro ses écarts de change cumulés pour tous les établissements à l'étranger en transférant le solde de ses écarts de change cumulés, compris dans l'état des variations des capitaux propres, dans ses résultats non distribués à la date de transition aux IFRS. La Société a choisi de se prévaloir de cette exemption et a transféré dans ses résultats non distribués le solde calculé selon les PCGR du Canada inclus dans les autres composantes des capitaux propres, sous la rubrique « Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger », à la date de transition aux IFRS.	Depuis le 1 ^{er} janvier 2010, la Société applique les directives des IFRS quant aux monnaies étrangères sur une base prospective, sans aucune incidence significative prévue sur son résultat net.	Non
Activités assujetties à la réglementation des tarifs [note c.5 de la section 14.2]				
Il n'existe aucune norme précise sur les activités assujetties à la réglementation des tarifs.	Les PCGR du Canada donnent des directives pour les entités assujetties à la réglementation des tarifs sur la constatation de leurs actifs réglementaires et de leurs passifs réglementaires.	La valeur comptable des éléments des immobilisations corporelles ou incorporelles assujettis à la réglementation des tarifs peut comprendre, en vertu des PCGR du Canada, des montants qui ne peuvent être capitalisés en vertu des IFRS. En vertu de l'exemption facultative prévue par l'IFRS 1, en vigueur pour les exercices ouverts depuis le 1 ^{er} janvier 2011, une entité peut utiliser la valeur comptable établie selon les PCGR du Canada pour de tels éléments comme solde d'ouverture à la date de transition aux IFRS, si elle adopte de façon anticipée cette exemption facultative le 1 ^{er} janvier 2010. La Société a choisi de se prévaloir de cette exemption facultative le 1 ^{er} janvier 2010 et l'a appliquée aux éléments qualifiés des immobilisations corporelles et incorporelles d'AltaLink, sa filiale dont les activités d'exploitation de lignes de transport d'électricité et de postes électriques en Alberta, au Canada, sont assujetties à la réglementation des tarifs. Les éléments qualifiés des immobilisations corporelles et incorporelles d'AltaLink assujettis à la réglementation des tarifs sont, par conséquent, comptabilisés au solde établi selon les PCGR du Canada dans l'état consolidé de la situation financière de la Société à la date de transition aux IFRS et par la suite. Tous les autres actifs et passifs d'AltaLink sont assujettis à l'obligation d'application rétrospective prévue par l'IFRS 1, sous réserve des exceptions obligatoires et des exemptions facultatives.	Les immobilisations corporelles et incorporelles d'AltaLink, dont l'exploitation est assujettie à la réglementation des tarifs et qui ont été construites ou acquises le 1 ^{er} janvier 2010 ou après cette date, sont comptabilisées selon les dispositions pertinentes applicables des IFRS. Aucune incidence significative n'est prévue sur le résultat net d'AltaLink suite au passage aux IFRS.	Non pour les immobilisations corporelles et incorporelles dont l'exploitation est assujettie à la réglementation des tarifs Oui pour tous les autres actifs et passifs
Instruments financiers : comptabilisation et évaluation (IAS 39) [note d.1 de la section 14.2]				
Les IFRS exigent que tous les actifs financiers disponibles à la vente soient évalués à la juste valeur, à moins que celle-ci ne puisse être établie de façon fiable.	Selon les PCGR du Canada, les titres non cotés sont évalués au coût, même si la juste valeur peut être déterminée de façon fiable.	La Société a évalué ses titres non cotés à la juste valeur au 1 ^{er} janvier 2010, sauf les titres pour lesquels la juste valeur n'a pu être déterminée de façon fiable, et a comptabilisé un ajustement correspondant dans les autres composantes des capitaux propres au 1 ^{er} janvier 2010.	Après le 1 ^{er} janvier 2010, les gains et les pertes résultant de la réévaluation de ces titres sont constatés dans l'état du résultat global.	Oui

Les autres exemptions facultatives prévues par l'IFRS 1, ainsi que d'autres normes comptables en vertu desquelles la Société doit faire le choix d'une méthode parmi des méthodes comptables permises ne sont pas analysées ici, puisque leur incidence est négligeable pour la Société.

14. PREMIÈRE APPLICATION DES IFRS (SUITE)

14.2 Incidence de l'adoption des IFRS sur l'état consolidé de la situation financière de la Société au 31 décembre 2010

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)

	31 décembre 2010							IFRS
	PCGR du Canada	Correction de 2010 (note 14.2 e)	Incidence de la transition aux IFRS				Incidence fiscale	
			IFRIC 12 (note 14.2 a)	IAS 31 (note 14.2 b)	Reclassements (note 14.2 c)	Autres (note 14.2 d)		
ACTIF								
Actifs courants								
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 288 232	-	-	(53 147)	-	-	-	1 235 085
Liquidités soumises à restrictions	340 063	-	-	(300 694)	-	-	-	39 369
Créances clients et autres débiteurs	1 673 082	-	(16 537)	(5 960)	(377 076)	-	-	1 273 509
Contrats en cours	624 547	(16 412)	-	-	-	-	-	608 135
Contrats en cours provenant des accords de concession	167 097	-	(82 249)	(84 848)	-	-	-	-
Autres actifs financiers courants	-	-	19 115	15 054	255 477	608	-	290 254
Actif d'impôt sur le résultat différé	78 306	-	-	-	(78 306)	-	-	-
Autres actifs courants	-	-	-	(1 471)	121 599	-	-	120 128
Total des actifs courants	4 171 327	(16 412)	(79 671)	(431 066)	(78 306)	608	-	3 566 480
Immobilisations corporelles :								
Provenant des ICI	2 588 649	-	(141 289)	(380 799)	22 548	(16 295)	-	2 072 814
Provenant des autres activités	117 510	-	-	-	-	(2 321)	-	115 189
ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ou la méthode du coût	386 696	-	61 348	123 712	55 192	-	-	626 948
Goodwill	543 642	-	-	-	-	(1 614)	-	542 028
Actif d'impôt sur le résultat différé	-	-	-	(6 545)	78 306	91 978	(5 320)	158 419
Actifs financiers non courants	-	-	219 646	(356 162)	429 282	20 529	-	313 295
Autres actifs non courants	795 399	-	-	(270 282)	(399 510)	-	-	125 607
Total de l'actif	8 603 223	(16 412)	60 034	(1 321 142)	107 512	92 885	(5 320)	7 520 780
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES								
Passifs courants								
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	1 666 117	-	(17)	(18 407)	(373 035)	-	-	1 274 658
Acomptes reçus sur contrats	551 862	-	-	(128 932)	-	-	-	422 930
Produits différés	700 279	-	(744)	19 782	8 870	-	-	728 187
Autres passifs financiers courants	-	-	-	129 080	195 869	-	-	324 949
Autres passifs courants	-	1 476	-	-	95 630	-	-	97 106
Tranche courante de la dette à long terme :								
Avec recours	-	-	-	-	-	-	-	-
Sans recours provenant des ICI	6 651	-	-	(2 463)	34 574	-	-	38 762
Total des passifs courants	2 924 909	1 476	(761)	(940)	(38 092)	-	-	2 886 592
Dettes à long terme :								
Avec recours	348 204	-	-	-	-	-	-	348 204
Sans recours provenant des ICI	2 981 448	-	-	(1 417 850)	(34 574)	-	-	1 529 024
Autres passifs financiers non courants	-	-	-	(660)	75 858	1 199	-	76 397
Provisions	-	-	-	-	155 543	21 544	-	177 087
Autres passifs non courants	481 148	-	-	(2 189)	(46 776)	-	-	432 183
Passif d'impôt sur le résultat différé	56 493	-	-	3 053	(4 447)	91 978	4 784	151 861
Total du passif	6 792 202	1 476	(761)	(1 418 586)	107 512	114 721	4 784	5 601 348
Participations ne donnant pas le contrôle	102 595	-	-	-	(102 595)	-	-	-
Capitaux propres								
Capital social	424 935	-	-	-	-	-	-	424 935
Surplus d'apport	42 742	-	-	-	(42 742)	-	-	-
Résultats non distribués	1 315 692	(17 888)	60 778	100 475	42 742	(32 790)	(9 686)	1 459 323
Autres composantes des capitaux propres	(74 943)	-	-	(3 031)	-	10 912	(418)	(67 480)
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin	1 708 426	(17 888)	60 778	97 444	-	(21 878)	(10 104)	1 816 778
Participations ne donnant pas le contrôle	-	-	17	-	102 595	42	-	102 654
Total des capitaux propres	1 708 426	(17 888)	60 795	97 444	102 595	(21 836)	(10 104)	1 919 432
Total du passif et des capitaux propres	8 603 223	(16 412)	60 034	(1 321 142)	107 512	92 885	(5 320)	7 520 780

Se reporter aux pages 32 à 40 pour les notes explicatives du rapprochement ci-dessus.

14. PREMIÈRE APPLICATION DES IFRS (SUITE)

Rapprochement des capitaux propres

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)

	note	31 décembre 2010
Total de l'avoir des actionnaires en vertu des PCGR du Canada		1 708 426
Accords de concession de services	14.2 a	60 795
Entités contrôlées conjointement	14.2 b	97 444
Reclassement des participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres	14.2 c.1	102 595
Évaluation des titres disponibles à la vente	14.2 d.1	1 620
Régimes de retraite à prestations définies et autres avantages postérieurs à l'emploi	14.2 d.2	(18 847)
Correction de 2010	14.2 e	(16 412)
Autres		(4 609)
Total de l'ajustement au titre des capitaux propres, avant impôt sur le résultat		222 586
Incidence fiscale de ce qui précède		(11 580)
Total de l'ajustement au titre des capitaux propres		211 006
Total des capitaux propres en vertu des IFRS		1 919 432

14.2 a. ACCORDS DE CONCESSION DE SERVICES (IFRIC 12)

Au moment du passage aux IFRS, la Société a adopté l'interprétation IFRIC 12, *Accords de concession de services* (l'« IFRIC 12 »), de manière rétrospective. L'IFRIC 12 fournit des indications sur la comptabilisation de certaines ententes de partenariat public-privé admissibles aux termes desquelles le concédant (en général un gouvernement) :

- i. contrôle ou régleme les services que l'exploitant (le « concessionnaire ») doit fournir avec l'infrastructure, à qui il doit les fournir et à quel tarif; et
- ii. contrôle tout intérêt résiduel significatif dans l'infrastructure à l'échéance de l'accord.

En règle générale, dans un accord de concession de services public-privé entrant dans le champ d'application de l'IFRIC 12, l'infrastructure sous-jacente sert à offrir des services publics (par exemple, des routes, des ponts, des hôpitaux, des centrales électriques, etc.) aux usagers de ces services. L'accord contractuel intervenant entre le gouvernement et le concessionnaire est appelé « accord de concession de services »; le gouvernement y précise les responsabilités et le mode de rémunération du concessionnaire. Le concessionnaire est habituellement responsable de la construction, de l'exploitation, de l'entretien et de la remise en état de l'infrastructure. Il est habituellement rémunéré soit par le gouvernement, soit par les usagers, ou par les deux. Dans certains cas, le concessionnaire peut recevoir des paiements du gouvernement au cours de la phase de construction initiale. À l'échéance de l'accord de concession de services, l'infrastructure est cédée au gouvernement, souvent sans aucune autre contrepartie. La durée des accords est très variable, mais des périodes de 20 à 40 ans sont courantes.

Aux termes de tels accords de concession, le concessionnaire comptabilise l'infrastructure en appliquant i) le modèle de l'immobilisation incorporelle si le concessionnaire assume un risque lié à la demande lié à l'utilisation de l'infrastructure; ii) le modèle de l'actif financier si le concessionnaire n'assume pas un tel risque; iii) une combinaison des deux modèles (le modèle mixte) si le concessionnaire assume une partie du risque lié à la demande.

14. PREMIÈRE APPLICATION DES IFRS (SUITE)

Il a été déterminé que les ICI de la Société au tableau suivant faisaient partie du champ d'application de l'IFRIC 12 :

	Modèle de l'actif financier	Modèle de l'immobilisation incorporelle	Modèle mixte
ICI existants au 1 ^{er} janvier 2010 :			
InTransit BC Limited Partnership	√		
Okanagan Lake Concession Limited Partnership	√		
Groupe Immobilier Ovation (Québec) inc.	√		
TC Dôme S.A.S.	√		
ICI conclus après le 1 ^{er} janvier 2010 :			
Chinook Roads Partnership	√		
Groupe immobilier santé McGill	√		
Rayalseema Expressway Private Limited		√	
Société d'Exploitation de l'Aéroport de Mayotte S.A.S.			√

Aux termes des accords de concession de services en question, le concessionnaire confie habituellement en sous-traitance l'IAC ainsi que l'exploitation et l'entretien à des filiales ou à des coentreprises de la Société.

Le tableau ci-dessous présente les principales caractéristiques des accords de concession entrant dans le champ d'application de l'IFRIC 12 pour lesquels le modèle de l'actif financier s'applique :

Risque lié à la demande	Le gouvernement assume le risque lié à la demande, puisqu'il verse à la Société un montant en numéraire fixe, habituellement sous réserve de la disponibilité et des objectifs de rendement, indépendamment de l'utilisation de l'infrastructure.
Incidence sur les comptes consolidés de résultat de la Société	<p>Principe général :</p> <p>La Société comptabilise le total de la contrepartie dans les produits selon la juste valeur de chacun des livrables. Conformément aux IFRS, les profits intra-groupe générés par les filiales ou les coentreprises de la Société agissant à titre d'entrepreneur ou d'exploitant pour le concessionnaire ne sont pas éliminés, de sorte que la Société constate les produits et le résultat lié à toutes les activités fournies dans le cadre de l'accord de concession.</p> <p>Produits liés à la construction :</p> <p>La Société constate les produits et les coûts liés à la construction d'une infrastructure conformément à l'IAS 11, <i>Contrats de construction</i> (l'« IAS 11 »), selon la même méthode que tout autre contrat de construction, et classe ces produits dans la catégorie d'activité « Ensembles » .</p> <p>Produits liés aux activités d'exploitation et d'entretien :</p> <p>La Société constate les produits et les coûts liés aux activités d'opérations et d'entretien d'une infrastructure comme tout autre contrat d'exploitation et d'entretien et classe ces produits dans la catégorie d'activité «O&M».</p> <p>Produits liés à la remise en état :</p> <p>Lorsque des activités de remise en état sont considérées comme des activités génératrices de produits, les produits sont constatés conformément à l'IAS 11, selon la même méthode que tout autre contrat similaire, et la Société classe ces produits dans la catégorie d'activité «O&M».</p> <p>Produits financiers :</p> <p>Les produits financiers générés par les actifs financiers sont constatés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif et sont classés dans les produits la catégorie d'activité « ICI ».</p>
Incidence sur les états consolidés de la situation financière de la Société	Les produits comptabilisés par la Société en vertu du modèle de l'actif financier sont cumulés au poste «Créances en vertu des accords de concession de services» présenté dans les «Autres actifs financier courants» ou les «Actifs financiers non courants» des états consolidés de la situation financière de la Société. Le solde du poste «Créances en vertu des accords de concession de services» est réduit du montant versé par le gouvernement.

14. PREMIÈRE APPLICATION DES IFRS (SUITE)

Pour les accords de concession comptabilisés selon le modèle de l'immobilisation incorporelle, le concessionnaire comptabilise un actif incorporel dans la mesure où il reçoit le droit de facturer l'utilisation de l'actif.

Les coûts d'emprunt, le cas échéant, sont capitalisés comme faisant partie de la valeur comptable de l'actif incorporel pendant la phase de construction. La capitalisation des coûts d'emprunt cesse lorsque l'infrastructure est prête pour son utilisation prévue.

L'actif incorporel est amorti sur la durée d'utilité attendue, qui correspond à la période de concession dans un accord de concession de services. La période d'amortissement commence lorsque l'infrastructure est prête à être utilisée.

Le seul accord de concession de services de la Société qui est comptabilisé selon le modèle de l'immobilisation incorporelle est le REPL, qui est un ICI comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence.

14.2 b. PARTICIPATIONS DANS DES COENTREPRISES (IAS 31)

La Société exerce certaines de ses activités par l'intermédiaire de coentreprises, qui sont principalement des activités contrôlées conjointement, dans le cas des catégories Services, Ensembles et O&M, et des entités contrôlées conjointement, dans le cas des ICI.

Activités contrôlées conjointement

Aux termes des PCGR du Canada, les activités contrôlées conjointement étaient comptabilisées selon la méthode de la consolidation proportionnelle. Conformément aux IFRS, la Société comptabilise les actifs dont elle a le contrôle, les passifs qu'elle contracte et les charges qu'elle engage, de même que sa quote-part des produits des activités contrôlées conjointement. Par conséquent, il n'y a pas d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société à la date de transition ni par la suite en ce qui a trait à la comptabilisation de ses activités contrôlées conjointement.

Entités contrôlées conjointement

Aux termes des IFRS, les participations dans des entités contrôlées conjointement doivent être comptabilisées soit selon la méthode de la mise en équivalence, soit selon la méthode de la consolidation proportionnelle. Aux termes des PCGR du Canada, ces participations étaient comptabilisées selon la méthode de la consolidation proportionnelle.

Afin que la comptabilisation de ses entités contrôlées conjointement, qui se rapportent essentiellement aux ICI, reflète mieux la nature des activités en question, la Société a choisi d'adopter la méthode de la mise en équivalence au moment de son passage aux IFRS. Le recours à cette méthode pour comptabiliser les entités contrôlées conjointement procure au lecteur une meilleure connaissance des actifs sous-jacents de la Société, de la provenance de ses produits et de ses ressources financières, que la méthode de la consolidation proportionnelle, selon laquelle la Société constatait sa quote-part d'actifs et de passifs sur lesquels elle n'exerce pas de contrôle ou à l'égard desquels elle n'est liée par aucune obligation, notamment la dette qui est sans recours contre la Société.

- *Incidence sur les états consolidés de la situation financière de la Société*

Au 31 décembre 2010, la Société a éliminé sa quote-part des actifs et des passifs consolidés proportionnellement liés à ses participations dans des entités contrôlées conjointement et comptabilise son investissement net dans ces entités à titre d'« ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ou la méthode du coût », en ce qui a trait aux entités contrôlées conjointement relatives aux ICI.

Aux termes des PCGR du Canada, la méthode de la consolidation proportionnelle exigeait que la Société comptabilise sa quote-part des pertes des entités contrôlées conjointement, sans égard pour la valeur comptable de son investissement dans les entités en question. Par conséquent, le solde des participations dans des entités contrôlées conjointement se chiffrait à un montant négatif de 97,5 millions \$ au 31 décembre 2010, surtout à cause de l'Autoroute 407.

Aux termes des IFRS, la méthode de la mise en équivalence prévoit que la Société doit cesser de comptabiliser sa quote-part des pertes d'une entité contrôlée conjointement lorsque la comptabilisation de ces pertes se traduit par un solde négatif pour son investissement, à moins que la Société n'ait contracté des obligations juridiques ou implicites ou effectué des paiements au nom de l'entité contrôlée conjointement. Comme la Société n'a pas contracté d'obligation juridique ou implicite pas plus qu'elle n'a effectué de paiements au nom de ces entités contrôlées conjointement, la valeur comptable des investissements de la Société dans ces entités n'est pas négative aux termes des IFRS, mais s'établit à néant.

14. PREMIÈRE APPLICATION DES IFRS (SUITE)

Par conséquent, le changement de méthode comptable servant à comptabiliser les entités contrôlées conjointement de la Société (passage de la méthode de la consolidation proportionnelle aux termes des PCGR du Canada à la méthode de la mise en équivalence aux termes des IFRS) a été pris en compte de manière rétrospective et s'est traduit par une augmentation de 97,5 millions \$ des capitaux propres de la Société au 31 décembre 2010 (soit une hausse de 100,5 millions \$ des résultats non distribués et une baisse de 3,0 millions \$ des autres composantes des capitaux propres), variation qui se rapporte principalement à l'investissement de la Société dans l'Autoroute 407.

- *Incidence sur les comptes consolidés de résultat de la Société*

En ce qui a trait au compte consolidé de résultat, aux termes des PCGR du Canada, la méthode de la consolidation proportionnelle exigeait de la Société qu'elle consolide ligne par ligne sa quote-part des produits des activités ordinaires et des charges des entités contrôlées conjointement.

Aux termes des IFRS, la méthode de la mise en équivalence exige de la Société qu'elle comptabilise dans le compte de résultat sa quote-part du résultat net de ses entités contrôlées conjointement pour la période. De plus, selon la méthode de la mise en équivalence, les distributions à recevoir d'une entité contrôlée conjointement sont portées en réduction de la valeur comptable de l'investissement comptabilisé par la Société. Lorsque les dividendes à recevoir de l'entité contrôlée conjointement excèdent la valeur comptable de l'investissement, cette valeur comptable est réduite à néant, mais ne prend pas de valeur négative, à moins que la Société n'ait contracté des obligations juridiques ou implicites ou effectué des paiements au nom de l'entité contrôlée conjointement. L'excédent des dividendes à recevoir de l'entité contrôlée conjointement est comptabilisé par la Société en résultat net.

Par conséquent, les ajustements apportés aux comptes consolidés de résultat de la Société pour le trimestre et exercice terminés le 31 décembre 2010 sont les suivants : i) élimination des produits et des charges comptabilisés antérieurement par la Société selon la méthode de la consolidation proportionnelle; ii) comptabilisation par la Société de sa quote-part du résultat net pour les périodes de ses entités contrôlées conjointement dont le compte d'investissements indique une valeur comptable positive au 31 décembre 2010; iii) comptabilisation au résultat net par la Société des dividendes reçus de ses entités contrôlées conjointement qui excèdent la valeur comptable de l'investissement.

14. PREMIÈRE APPLICATION DES IFRS (SUITE)

14.2 c. RECLASSEMENTS

Les reclassements suivants ont été apportés à l'état consolidé de la situation financière de la Société au 31 décembre 2010, le reclassement total étant présenté dans la colonne « Reclassements » du tableau figurant à la rubrique « Incidence de l'adoption des IFRS sur l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2010 » :

Postes de l'état de la situation financière	31 décembre 2010						Total
	note 14.2 c.1	note 14.2 c.2	note 14.2 c.3	note 14.2 c.4	note 14.2 c.5	note 14.2 c.6	
	Reclassements						
Actifs courants							
Créances clients et autres débiteurs	-	(377 076)	-	-	-	-	(377 076)
Autres actifs financiers courants	-	255 477	-	-	-	-	255 477
Actif d'impôt sur le résultat différé	-	-	(78 306)	-	-	-	(78 306)
Autres actifs courants	-	121 599	-	-	-	-	121 599
Incidence nette sur les actifs courants	-	-	(78 306)	-	-	-	(78 306)
Actifs non courants							
Immobilisations corporelles :							
Provenant des ICI	-	-	-	256 787	(234 239)	-	22 548
ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ou la méthode du coût	-	55 192	-	-	-	-	55 192
Actif d'impôt sur le résultat différé	-	-	78 306	-	-	-	78 306
Actifs financiers non courants	-	429 282	-	-	-	-	429 282
Autres actifs non courants	-	(484 474)	-	-	84 964	-	(399 510)
Incidence nette sur les actifs non courants	-	-	78 306	256 787	(149 275)	-	185 818
Total de l'incidence sur les actifs	-	-	-	256 787	(149 275)	-	107 512
Passifs courants							
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	-	(291 200)	-	-	-	(81 835)	(373 035)
Produits différés	-	-	-	8 870	-	-	8 870
Autres passifs financiers courants	-	195 869	-	-	-	-	195 869
Autres passifs courants	-	95 630	-	-	-	-	95 630
Tranche courante de la dette à long terme:							
Sans recours provenant des ICI	-	34 574	-	-	-	-	34 574
Incidence nette sur les passifs courants	-	34 873	-	8 870	-	(81 835)	(38 092)
Passifs non courants							
Dettes à long terme:							
Sans recours provenant des ICI	-	(34 574)	-	-	-	-	(34 574)
Autres passifs financiers non courants	-	160 752	-	-	(84 894)	-	75 858
Provisions	-	-	-	-	-	155 543	155 543
Autres passifs non courants	-	(156 604)	-	247 917	(64 381)	(73 708)	(46 776)
Passif d'impôt sur le résultat différé	-	(4 447)	-	-	-	-	(4 447)
Incidence nette sur les passifs non courants	-	(34 873)	-	247 917	(149 275)	81 835	145 604
Participations ne donnant pas le contrôle	(102 595)	-	-	-	-	-	(102 595)
Capitaux propres							
Surplus d'apport	(42 742)	-	-	-	-	-	(42 742)
Résultats non distribués	42 742	-	-	-	-	-	42 742
Participations ne donnant pas le contrôle	102 595	-	-	-	-	-	102 595
	102 595	-	-	-	-	-	102 595
Total de l'incidence sur les passifs et les capitaux propres	-	-	-	256 787	(149 275)	-	107 512

Le tableau ci-dessus ne présente que les postes de l'état consolidé de la situation financière de la Société visés par les reclassements au 31 décembre 2010.

14. PREMIÈRE APPLICATION DES IFRS (SUITE)

14.2. c.1 Reclassement de participations ne donnant pas le contrôle et du surplus d'apport

Aux termes des IFRS, les participations ne donnant pas le contrôle sont présentées dans les capitaux propres, puisqu'elles représentent l'intérêt résiduel de la Société dans les actifs nets de ses filiales et correspondent donc à la définition de capitaux propres énoncée dans le *Cadre de préparation et de présentation des états financiers*. Conformément aux PCGR du Canada, les participations ne donnant pas le contrôle étaient présentées séparément de l'avoir des actionnaires. Ce changement entraîne une augmentation des capitaux propres de 102,6 millions \$ au 31 décembre 2010.

À la date de transition, la Société a choisi de reclasser le montant du surplus d'apport relatif à la rémunération provenant des options sur actions aux résultats non distribués. Ce changement entraîne une diminution du surplus d'apport et une augmentation équivalente des résultats non distribués de 42,7 millions \$ au 31 décembre 2010.

14.2 c.2 Reclassement des instruments financiers et non financiers

Certains chiffres relatifs aux instruments financiers et non financiers ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée par la Société au moment du passage aux IFRS, comme le prescrit l'IAS 1, *Présentation des états financiers*. Ce reclassement n'a pas eu d'incidence sur le total des actifs ou le total des passifs de la Société, ni sur ses capitaux propres.

14.2 c.3 Reclassement de l'actif d'impôt différé sur le résultat du passif d'impôt sur le résultat différé

Aux termes des PCGR du Canada, lorsqu'une entreprise sépare ses actifs et ses passifs en actifs et en passifs courants et non courants, la tranche des actifs et des passifs d'impôt sur le résultat différé était aussi séparée en éléments courants et non courants.

Aux termes des IFRS, lorsqu'une entité sépare dans son état de la situation financière les actifs et les passifs en actifs et en passifs courants et non courants, elle doit classer l'actif d'impôt sur le résultat différé et le passif d'impôt sur le résultat différé dans les actifs non courants et les passifs non courants. Par conséquent, un actif d'impôt sur le résultat différé de 78,3 millions \$ inclus dans les actifs courants a été reclassé dans les actifs non courants au 31 décembre 2010.

14.2 c.4 Transferts d'actifs provenant de clients

AltaLink, une filiale de la Société, effectue certaines transactions aux termes desquelles elle reçoit de clients de la trésorerie qu'elle consacre à la construction de lignes de transport d'électricité et de postes électriques, ce qui assure à ces clients l'accès continu à un approvisionnement en électricité. Les PCGR du Canada ne prévoient pas de règle particulière pour le traitement de ce type d'arrangement; le montant des sommes reçues par AltaLink était présenté dans l'état de la situation financière en réduction de la valeur comptable des éléments d'immobilisations corporelles concernés.

Au moment du passage aux IFRS, la Société a adopté l'interprétation IFRIC 18, *Transferts d'actifs provenant de clients*, (l'« IFRIC 18 ») de manière rétrospective à compter du 29 avril 2002 (soit la date de création d'AltaLink). L'IFRIC 18 s'applique aux transactions décrites ci-dessus. Conformément à l'IFRIC 18, lorsqu'une entité reçoit d'un client un transfert de trésorerie, elle doit évaluer si l'élément d'immobilisation corporelle construit ou acquis répond à la définition d'un actif. S'il satisfait à la définition d'un actif, l'entité doit comptabiliser l'élément d'immobilisation corporelle à son coût et comptabiliser les produits ou les produits différés, selon le cas, au même montant, en fonction de la politique de comptabilisation des produits applicable.

Ce changement s'est traduit par une augmentation des immobilisations corporelles de 256,8 millions \$ au 31 décembre 2010 et une hausse correspondante des produits différés, dont une tranche de 8,9 millions \$ comptabilisée en passifs courants et le solde de 247,9 millions \$, en autres passifs non courants.

Ce changement a également eu pour effet d'augmenter les produits et la dotation aux amortissements de 2,8 millions \$ pour le trimestre terminé le 31 décembre 2010 et de 7,9 millions \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, sans incidence sur le résultat net.

14. PREMIÈRE APPLICATION DES IFRS (SUITE)

14.2 c.5 Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et activités assujetties à la réglementation des tarifs

En vertu des PCGR du Canada, AltaLink comptabilisait les passifs liés aux coûts de démantèlement futurs relatifs à la mise hors service provisoire et à la mise hors service définitive des installations de transport. En vertu des IFRS, AltaLink comptabilise une réserve au titre du passif lié aux coûts de restauration pour les coûts de démantèlement futurs prévus relatifs à la mise hors service d'immobilisations corporelles.

Aux termes des IFRS, les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations d'AltaLink au 31 décembre 2010 ont été réduites de 239,3 millions \$ pour les ramener à néant, diminution qui a été combinée à une réduction de 149,3 millions \$ d'immobilisations corporelles et à une augmentation de 90,0 millions \$ des produits différés non courants.

Tel qu'il est mentionné dans la section 14.1, AltaLink est une entité dont les activités sont assujetties à la réglementation des tarifs. Aux termes des PCGR du Canada, elle est soumise aux règles comptables applicables aux entités assujetties à la réglementation des tarifs. En conséquence, AltaLink présentait certaines de ses immobilisations incorporelles, principalement des droits fonciers, à même les immobilisations corporelles. Aux termes des IFRS, ces immobilisations incorporelles sont présentées à l'état de la situation financière dans un poste distinct. Ce reclassement a eu pour effet de diminuer les immobilisations corporelles de 85,0 millions \$ au 31 décembre 2010 et d'augmenter les autres actifs non courants du même montant.

14.2 c.6 Provisions

Aux termes des PCGR du Canada, les provisions étaient incluses au poste « Dettes fournisseurs et autres créditeurs » et « Autres passifs non courants » de l'état de la situation financière. Aux termes des IFRS, les provisions doivent figurer à l'état de la situation financière dans un poste distinct. Ce reclassement a eu pour effet de diminuer les dettes fournisseurs et autres créditeurs de 81,8 millions \$ et les autres passifs non courants de 73,7 millions \$ au 31 décembre 2010 et d'augmenter les provisions du même montant.

14. PREMIÈRE APPLICATION DES IFRS (SUITE)

14.2 d. AUTRES AJUSTEMENTS

Les autres ajustements suivants ont été apportés à l'état consolidé de la situation financière de la Société au 31 décembre 2010, l'incidence totale étant présentée dans la colonne « Autres » du tableau figurant à la rubrique « Incidence de l'adoption des IFRS sur l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2010 » :

Postes de l'état de la situation financière	31 décembre 2010				
	note 14.2 d.1	note 14.2 d.2	note 14.2 d.3	Autres	Total
Actifs courants					
Autres actifs financiers courants	-	-	-	608	608
Incidence nette sur les actifs courants	-	-	-	608	608
Actifs non courants					
Immobilisations corporelles :					
Provenant des ICI	-	-	-	(16 295)	(16 295)
Provenant des autres activités	-	-	-	(2 321)	(2 321)
Goodwill	-	-	-	(1 614)	(1 614)
Actif d'impôt sur le résultat différé	-	-	-	91 978	91 978
Actifs financiers non courants	1 620	-	-	18 909	20 529
Incidence nette sur les actifs non courants	1 620	-	-	90 657	92 277
Total de l'incidence sur les actifs	1 620	-	-	91 265	92 885
Passifs non courants					
Autres passifs financiers non courants	-	(2 023)	-	3 222	1 199
Provisions	-	20 870	-	674	21 544
Passif d'impôt sur le résultat différé	-	-	-	91 978	91 978
Incidence nette sur les passifs non courants	-	18 847	-	95 874	114 721
Capitaux propres					
Résultats non distribués	-	(18 889)	(9 292)	(4 609)	(32 790)
Autres composantes des capitaux propres	1 620	-	9 292	-	10 912
Participations ne donnant pas le contrôle	-	42	-	-	42
Incidence nette sur les capitaux propres	1 620	(18 847)	-	(4 609)	(21 836)
Total de l'incidence sur les passifs et les capitaux propres	1 620	-	-	91 265	92 885

Le tableau ci-dessus ne présente que les postes de l'état consolidé de la situation financière de la Société visés par les ajustements au 31 décembre 2010.

14.2 d.1 Évaluation des titres non cotés

Aux termes des PCGR du Canada, les titres disponibles à la vente qui n'étaient pas négociés sur un marché actif étaient évalués au coût. Aux termes des IFRS, tous les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur, à moins qu'il ne soit pas possible de déterminer cette dernière de façon fiable. Au moment du passage aux IFRS, ce changement a eu pour effet d'augmenter les capitaux propres de 1,6 million \$ au 31 décembre 2010, avec une hausse de 1,6 million \$ dans les actifs financiers non courants.

Après la date de transition, les gains et les pertes sur la réévaluation d'actifs financiers disponibles à la vente non négociés sur un marché actif sont comptabilisés dans l'état du résultat global. Lorsque ces actifs financiers disponibles à la vente sont cédés ou jugés comme étant dépréciés, le montant cumulatif des gains et des pertes comptabilisés dans l'état du résultat global est sorti des autres composantes des capitaux propres et reclassé au compte de résultat.

14. PREMIÈRE APPLICATION DES IFRS (SUITE)

14.2 d.2 Régimes de retraite à prestations définies et autres avantages postérieurs à l'emploi

Tel qu'il est mentionné dans la section 14.1, la Société a décidé d'adopter l'exemption facultative de l'IFRS 1 et a comptabilisé les pertes actuarielles nettes non amorties de tous ses régimes à prestations définies dans l'état consolidé de la situation financière, c'est-à-dire que la totalité de l'obligation nette au titre des régimes est constatée au 1er janvier 2010. La Société a aussi adopté l'interprétation IFRIC 14, Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction (l'« IFRIC 14 »). L'incidence totale de l'IFRS 1 et de l'IFRIC 14 a été une diminution de 18,8 millions \$ des capitaux propres au 31 décembre 2010.

Les gains et les pertes actuariels nets sur l'ensemble des régimes à prestations définies de la Société survenant après la date de transition sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Les pertes actuarielles nettes comptabilisées dans les autres éléments du résultat global se chiffrent à 1,4 million \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010. La reprise du montant calculé selon les PCGR du Canada au titre de l'amortissement des pertes actuarielles en résultat net s'est établie à 0,9 million \$ pour le trimestre terminé le 31 décembre 2010 et à 1,1 million \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010.

14.2 d.3 Écarts de change cumulés sur les établissements à l'étranger

Tel qu'il est mentionné dans la section 14.1, la Société a décidé d'opter pour le reclassement des pertes de change cumulées incluses dans les autres composantes des capitaux propres, au poste « Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger », aux résultats non distribués. Le gain ou la perte sur la cession ultérieure d'un établissement à l'étranger ne prend pas en compte les écarts de change survenus avant la date de transition.

14.2 e. Correction de 2010

La correction de 2010 se rapporte à des paiements de 20 millions \$ effectués en 2010 en vertu de ce qu'on présume être des contrats d'agence qui ont été facturés et documentés au titre de projets de construction auxquels ils ne se rapportaient pas (se reporter à la note 16A). Étant donné que ces paiements ont été documentés au titre de projets de construction auxquels ils ne se rapportaient pas, et qu'il n'existe aucune preuve directe ni concluante quant à l'utilisation et à l'objet de ces paiements ou quant à la nature des services fournis relativement à ces paiements, la Société a déterminé qu'ils doivent être comptabilisés au titre des charges de la période (c.-à-d. ne générant pas de produits) aux fins comptables.

Les paiements de 2010 comptabilisés au titre des charges de la période, déduction faite de l'incidence de l'augmentation de la marge brute prévue attribuable suite à l'exclusion de ces paiements des coûts de projets pour le projet auquel les paiements ont été initialement imputés, ont donné lieu à une réduction du résultat net de 4,5 millions \$ pour la période de trois mois terminée le 31 décembre 2010 (0,03 \$ par action de base et après dilution) et de 17,9 millions \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 (0,12 \$ par action de base et après dilution). La Société a décidé de corriger les informations financières comparatives de la période antérieure dans ses premiers états financiers consolidés annuels audités établis conformément aux IFRS.

14. PREMIÈRE APPLICATION DES IFRS (SUITE)

14.3 Incidence de l'adoption des IFRS sur les comptes consolidés de résultat de la Société pour le trimestre terminé le 31 décembre 2010 et pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010

Période de trois mois terminée le 31 décembre 2010
(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS, SAUF LES
MONTANTS PAR ACTION)

	PCGR du Canada	Correction de 2010	Incidence de la transition aux IFRS				IFRS
			IFRIC 12	IAS 31	Reclass. et élimination de consolidation	Autres	
Produits par activité :		(Note 14.2 e)	(Note 14.2 a)	(Note 14.2 b)	(Note 14.3 a)		
Services	601 338	-	-	-	-	-	601 338
Ensembles	757 684	(4 152)	2 381	-	(72 459)	-	683 454
O&M	383 233	-	386	-	-	-	383 619
ICI	153 193	-	2 703	(14 692)	2 763	12 778	156 745
	1 895 448	(4 152)	5 470	(14 692)	(69 696)	12 778	1 825 156
Coûts directs liés aux activités	1 497 822	-	(1 416)	(7 269)	(69 696)	4 337	1 423 778
Marge brute	397 626	(4 152)	6 886	(7 423)	-	8 441	401 378
Frais de vente, généraux et administratifs	171 037	-	(53)	(4 857)	438	6 634	173 199
Charges financières nettes	-	-	-	(20 393)	48 938	917	29 462
Intérêts et taxes sur le capital	47 941	-	-	-	(47 941)	-	-
Résultat avant impôt sur le résultat	178 648	(4 152)	6 939	17 827	(1435)	890	198 717
Charge d'impôt sur le résultat	36 631	358	-	(259)	(1 435)	1 853	37 148
Participations ne donnant pas le contrôle	2 858	-	-	-	(2 858)	-	-
Résultat net pour la période	139 159	(4 510)	6 939	18 086	2 858	(963)	161 569
Résultat net attribuable aux éléments suivants :							
Actionnaires de SNC-Lavalin	139 159	(4 510)	6 939	18 086	-	(971)	158 703
Participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	2 858	8	2 866
Résultat net pour la période	139 159	(4 510)	6 939	18 086	2 858	(963)	161 569
Résultat par action (en \$)							
De base	0.92						1.05
Dilué	0.91						1.04

¹ Représente la charge d'impôt sur le résultat de tous les ajustements IFRS, à l'exception de 0,4 million \$ de charge d'impôt sur le résultat relatif à la correction de 2010, pour la période de trois mois terminée le 31 décembre 2010.

14. PREMIÈRE APPLICATION DES IFRS (SUITE)

Exercice terminé le 31 décembre 2010

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS, SAUF LES MONTANTS PAR ACTION)

	PCGR du Canada	Correction de 2010	Incidence de la transition aux IFRS			IFRS
			IFRIC 12	IAS 31	Reclass et élimination de consolidation	
Produits par activité :		(Note 14.2 e)	(Note 14.2 a)	(Note 14.2 b)	(Note 14.3 a)	
Services	2 051 894	-	1 893	-	-	2 053 787
Ensembles	2 409 000	(16 412)	8 496	-	(263 663)	2 137 421
O&M	1 330 501	-	(42)	-	-	1 330 459
ICI	523 595	-	12 365	(84 048)	7 911	472 274
	6 314 990	(16 412)	22 712	(84 048)	(255 752)	5 993 941
Coûts directs liés aux activités	4 983 264	-	(1 703)	(32 099)	(255 752)	4 692 964
Marge brute	1 331 726	(16 412)	24 415	(51 949)	-	1 300 977
Frais de vente, généraux et administratifs	585 629	-	193	(12 254)	1 315	581 699
Charges financières nettes	-	-	-	(70 488)	177 727	111 075
Intérêts et taxes sur le capital	174 903	-	-	-	(174 903)	-
Résultat avant impôt sur le résultat	571 194	(16 412)	24 222	30 793	(4139)	608 203
Charge d'impôt sur le résultat	123 422	1 476	-	(6 486)	(4 139)	120 814
Participations ne donnant pas le contrôle	10 758	-	-	-	(10 758)	-
Résultat net	437 014	(17 888)	24 222	37 279	10 758	487 389
Résultat net attribuable aux éléments suivants :						
Actionnaires de SNC-Lavalin	437 014	(17 888)	24 265	37 279	-	476 666
Participations ne donnant pas le contrôle	-	-	(43)	-	10 758	10 723
Résultat net	437 014	(17 888)	24 222	37 279	10 758	487 389
Résultat par action (en \$)						
De base	2,89					3,16
Dilué	2,87					3,13

¹ Représente la charge d'impôt sur le résultat de tous les ajustements IFRS, à l'exception de 1,5 million \$ de charge d'impôt sur le résultat relatif à la correction de 2010, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010.

14.3 a. RECLASSEMENTS ET ÉLIMINATION DE CONSOLIDATION

Certains chiffres ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée par la Société au moment du passage aux IFRS, comme l'exige l'IAS 1, *Présentation des états financiers*. Ces reclassements n'ont eu aucune incidence sur le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin.

Les produits Ensembles entre SNC-Lavalin et AltaLink ont été éliminés sur une base consolidée alors que les profits intra-groupe n'ont pas été éliminés à la consolidation dans la période où ils se produisent, puisque les transactions sont considérées comme ayant été réalisées par AltaLink en vertu de l'application de la loi par un organisme gouvernemental de réglementation indépendant. Cette élimination des produits de la catégorie Ensembles n'a pas eu d'incidence sur le résultat net de la Société.

14. PREMIÈRE APPLICATION DES IFRS (SUITE)

14.4. Incidence de l'adoption des IFRS sur les états consolidés du résultat global de la Société pour le trimestre terminé le 31 décembre 2010 et pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010

Période de trois mois terminée le 31 décembre 2010

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)

	PCGR du Canada	Correction de 2010 (note 14.2 e)	Incidence de la transition aux IFRS				IFRS
					Reclass. et élimination de consolidation		
			IFRIC 12 (note 14.2 a)	IAS 31 (note 14.2 b)	(note 14.3 a)	Autres	
Résultat net pour la période	139 159	(4 510)	6 939	18 086	2 858	(963)	161 569
Autres éléments du résultat global :							
Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger	(2 203)	-	-	-	(29)	-	(2 232)
Actifs financiers disponibles à la vente (note 14.2 d.1)	600	-	-	-	103	(36 633)	(35 930)
Couvertures de flux de trésorerie	22 836	-	-	25	(17 502)	3	5 362
Régimes de retraite à prestations définies et autres avantages postérieurs à l'emploi (note 14.2 d.2)	-	-	-	-	-	(784)	(784)
Quote-part des autres éléments du résultat global tirés des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	-	-	-	-	29 226	-	29 226
Charge d'impôt sur le résultat liée aux autres éléments du résultat global	-	-	-	-	(11 603)	5 225	(6 378)
Total des autres éléments du résultat global pour la période	21 233	-	-	25	195	(32 189)	(10 736)
Total du résultat global pour la période	160 392	(4 510)	6 939	18 111	3 053	(33 152)	150 833
Total du résultat global attribuable aux éléments suivants :							
Actionnaires de la SNC-Lavalin	160 392	(4 510)	6 939	18 111	-	(33 160)	147 772
Participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	3 053	8	3 061
Total du résultat global	160 392	(4 510)	6 939	18 111	3 053	(33 152)	150 833

Exercice terminé le 31 décembre 2010

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)

	PCGR du Canada	Correction de 2010 (note 14.2 e)	Incidence de la transition aux IFRS				IFRS
					Reclass et élimination de consolidation		
			IFRIC 12 (note 14.2 a)	IAS 31 (note 14.2 b)	(note 14.3 a)	Autres	
Résultat net	437 014	(17 888)	24 222	37 279	10 758	(3 996)	487 389
Autres éléments du résultat global :							
Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger	(21 077)	-	-	-	(116)	-	(21 193)
Actifs financiers disponibles à la vente (note 14.2 d.1)	2 010	-	-	-	346	(13 812)	(11 456)
Couvertures de flux de trésorerie	(32 570)	-	-	100	16 948	-	(15 522)
Régimes de retraite à prestations définies et autres avantages postérieurs à l'emploi (note 14.2 d.2)	-	-	-	-	-	(1 442)	(1 442)
Quote-part des autres éléments du résultat global tirés des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	-	-	-	-	(27 250)	-	(27 250)
Économie d'impôt liée aux autres éléments du résultat global	-	-	-	-	10 842	2 263	13 105
Total des autres éléments du résultat global	(51 637)	-	-	100	770	(12 991)	(63 758)
Total du résultat global	385 377	(17 888)	24 222	37 379	11 528	(16 987)	423 631
Total du résultat global attribuable aux éléments suivants :							
Actionnaires de la SNC-Lavalin	385 377	(17 888)	24 265	37 379	-	(16 995)	412 138
Participations ne donnant pas le contrôle	-	-	(43)	-	11 528	8	11 493
Total du résultat global	385 377	(17 888)	24 222	37 379	11 528	(16 987)	423 631

14. PREMIÈRE APPLICATION DES IFRS (SUITE)

14.5 Incidence de l'adoption des IFRS sur les tableaux consolidés des flux de trésorerie de la Société

PARTICIPATIONS DANS DES COENTREPRISES (IAS 31)

Aux termes des PCGR du Canada, les participations dans des entités contrôlées conjointement étaient comptabilisées selon la méthode de la consolidation proportionnelle. Conformément aux IFRS, les participations dans des entités contrôlées conjointement sont comptabilisées soit selon la méthode de la mise en équivalence, soit selon la méthode de la consolidation proportionnelle. La Société a décidé de comptabiliser ses participations dans des entités contrôlées conjointement selon la méthode de la mise en équivalence au moment du passage aux IFRS.

Pour ce qui est du tableau des flux de trésorerie, aux termes des PCGR du Canada, la méthode de la consolidation proportionnelle exige que la Société consolide, ligne par ligne, sa quote-part des flux de trésorerie des entités contrôlées conjointement. Par conséquent, l'ajustement des tableaux consolidés des flux de trésorerie correspond à une élimination des flux de trésorerie et des positions de trésorerie que la Société comptabilisait antérieurement selon la méthode de la consolidation proportionnelle.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE (IAS 7)

Selon les PCGR du Canada, les intérêts versés et l'impôt sur le résultat payé pris en compte dans l'établissement du résultat net faisaient l'objet d'une présentation distincte dans les renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie. Aux termes des IFRS, les intérêts versés et l'impôt sur le résultat payé sont inclus dans le corps même du tableau des flux de trésorerie dans des postes distincts.

14.6 Autres

Selon l'IFRS 1, lorsque l'IFRS 3 n'est pas appliquée rétrospectivement, indépendamment du fait qu'il existe ou non des indications que le goodwill a pu se déprécier, l'émetteur qui applique les IFRS pour la première fois doit appliquer l'IAS 36, *Dépréciation d'actifs*, en effectuant le test de dépréciation du goodwill à la date de transition aux IFRS. Par conséquent, la Société a effectué un test de dépréciation de son goodwill à la date de transition et a conclu qu'aucune dépréciation n'était nécessaire.

15. PASSIFS ÉVENTUELS

Dans le cours normal des affaires, des réclamations ont été faites contre SNC-Lavalin et par celle-ci. Un litige est sujet à de nombreuses incertitudes et le dénouement des événements ne peut être prédit avec certitude. De l'avis de la direction, d'après les conseils et les renseignements de ses conseillers juridiques, le règlement de ces litiges n'aura pas d'incidence importante sur la situation financière ni sur les résultats consolidés de la Société.

ENQUÊTE AU BANGLADESH

Comme il a déjà annoncé le 6 septembre 2011, la Gendarmerie Royale du Canada (« GRC ») enquête sur la participation de la Société dans des projets au Bangladesh et dans certains pays d'Afrique. La Société croit savoir que l'enquête visera principalement sa participation dans le cadre d'une soumission antérieure à titre de maître d'œuvre du projet, pour le compte du gouvernement du Bangladesh, pour superviser les travaux de l'entrepreneur chargé de l'ensemble du projet. La Banque mondiale se penche également sur la participation de la Société dans cette affaire. La Société croit savoir que l'enquête de la GRC dans cette affaire est en cours, mais qu'aucune accusation n'a été portée contre elle. La Société croit également savoir que l'enquête de la Banque mondiale est en cours, mais qu'aucune procédure de sanctions n'a été entamée contre elle. En raison de la nature de ces enquêtes, il n'est pas possible de prédire leur issue respective avec certitude ou les pertes éventuelles, le cas échéant, qui seraient occasionnées à la Société relativement à celles-ci.

16. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA FIN D'EXERCICE

A) EXAMEN INDÉPENDANT

En février 2012, le conseil d'administration a amorcé, sous la direction de son comité d'audit, un examen indépendant des faits et circonstances se rapportant à certains paiements qui étaient documentés (en vertu de certaines conventions présumées être des conventions d'agence, « contrats de représentation ») à l'égard de projets de construction auxquels ils ne se rapportaient pas et à certains autres contrats. La haute direction et le conseil d'administration de la Société ont dû consacrer beaucoup de temps à l'examen indépendant et à des questions connexes, ce qui les a éloignés de la gestion quotidienne des activités de la Société, et des dépenses considérables ont été occasionnées relativement à cet examen indépendant, notamment des honoraires importants d'avocats et d'autres conseillers. De plus, la Société et/ou des employés de la Société pourraient faire l'objet d'enquêtes par des autorités d'application de la loi et/ou des autorités de réglementation relativement aux questions visées par l'examen indépendant, ce qui pourrait exiger un engagement additionnel de temps de la part des hauts dirigeants et d'autres ressources. En l'absence de preuves directes et concluantes, l'utilisation et l'objet des paiements ou la nature des mesures prises ou des services rendus aux termes de ces contrats de représentation ne pouvaient être établis avec certitude par l'examen indépendant. Toutefois, l'absence de conclusions définitives de l'examen indépendant n'exclut pas la possibilité que, si des faits additionnels nuisibles pour la Société venaient à être connus, y compris des questions au-delà de la portée des contrats de représentation ayant fait l'objet de l'examen indépendant, des sanctions pourraient être imposées à la Société relativement à de possibles violations de la loi ou de contrats. Les conséquences de telles sanctions ou autres mesures, qu'elles soient réelles ou alléguées, pourraient nuire à nos activités et au cours du marché de nos valeurs mobilières cotées en bourse. De plus, l'examen indépendant et toute mauvaise presse associée à l'examen indépendant pourraient nuire à notre réputation et à notre capacité de faire des affaires.

B) RECOURS COLLECTIF PROPOSÉ

Le 1^{er} mars 2012, un recours collectif proposé a été déposé devant la Cour supérieure du Québec, au nom de personnes qui ont acquis des valeurs mobilières de la Société du 13 mars 2009 au 28 février 2012 inclusivement sur le marché primaire ou secondaire. La requête en autorisation allègue que certains documents émis par SNC-Lavalin entre ces dates contenaient des fausses représentations. Dans la requête, on demande à la Cour supérieure l'autorisation de présenter une réclamation pour fausses représentations en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières* du Québec et des dispositions équivalentes contenues dans la législation en matière de valeurs mobilières des diverses autres provinces canadiennes. Dans leur recours proposé, les demandeurs réclament des dommages-intérêts correspondant à la baisse de la valeur marchande des valeurs mobilières qu'ils ont achetées lorsque SNC-Lavalin a émis un communiqué de presse daté du 28 février 2012 ainsi que les frais d'administration du plan visant la distribution des sommes récupérées dans le cadre du recours collectif. En raison des incertitudes inhérentes liées aux litiges, il n'est pas possible de prédire l'issue de cette poursuite ou de déterminer le montant de toute perte éventuelle, le cas échéant, et SNC-Lavalin pourrait, dans l'avenir, être visée par d'autres recours collectifs ou litiges.